

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1048

4 juin 2007

SOMMAIRE

Aldoxlux Holding A.G.	50303	Lux-Immo-Containers S.A.	50262
AmCo Immobilière Lux S.A.	50264	Mark IV Holdings Finance S.C.S.	50304
Ampax S.A.	50260	Mark IV Luxembourg Power Train Holdings S.à r.l.	50270
Antheo	50259	Matrix EPH S. à r.l.	50268
Aspindeal S.A.	50261	Matrix German Portfolio Five S.à r.l.	50261
Atelier de Serrurerie Raymond Weiland, société à responsabilité limitée	50265	Matrix St Etienne Propco S.à r.l.	50269
Atelier de Soudage Multimétal S.à r.l.	50265	Merino International Holding S.A.	50265
B4RP, S.à r.l.	50262	Mezzarive Finance S.A.	50272
Cameros Sicav	50259	M.L.D. S.A.	50258
Claude Konrath Building Concepts S.à r.l.	50261	Mores Pierre S.à r.l. entreprise de constructions	50259
Darwin International S.à r.l.	50263	One Telecom S.A.	50260
Dieschbourg & Fils S.à.r.l.	50265	Poultry Grill s.à r.l.	50259
D&K Immobilien S.A.	50303	Reef Holdings S.A.	50262
Dsquared2 Holding S.A.	50271	RS Lux Sàrl	50270
European Wine Promotion S.A.	50267	Saint Eugène SA	50303
Ferrania Lux. S.à r.l.	50271	Scarlet S.à.r.l.	50304
Fordella Holding S.A.	50266	Scontofin S.A.	50263
Fortec s.à r.l.	50266	Scrio LuxCo S.A.	50269
Foruminvest Luxembourg S.à r.l.	50303	Tensor Property Investments S.à r.l.	50271
Fourrures Scheitler S.à.r.l.	50266	Ubizen	50264
Gimirosa S.à r.l.	50266	Viale Bodio Investments S.à r.l.	50262
Guerlange Investments S.A.	50270	Viale Bodio Investments S.à r.l.	50264
Hansen S.à r.l.	50267	Vietnam Resource Investments S.à r.l.	50268
Helen Holdings S.A.	50270	Voyages Schmit S.A.	50267
Horizon Finance S.A.	50258	Witex Floor S.A.	50268
Infinitum S.A.	50260	Zahnen Holzbauplanung, S.à r.l.	50267
I & T Lux S.à r.l.	50272	Z Alpha S.A.	50272
Kleck 2 S.à r.l.	50261	ZI DA S.à r.l.	50268
Klöckner Pentaplast Participations S.à.r.l.	50304		

Horizon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.706.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 mars 2007

1. Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT S.à r.l. et la société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., ont démissionné de leur mandat d'administrateur.
3. Monsieur Eric Magrini, administrateur de société, né le 20 avril 1963 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Monsieur Daniel Baptista Galhano, administrateur de société, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.
4. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HORIZON FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007047778/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07500. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

M.L.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 109.843.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 21 mars 2007

Première résolution

- 1) Monsieur Julien Feron, indépendant, né le 16 octobre 1949 à Tinlot/Belgique, demeurant à 2, rue Saint Julien, B-4020 Liège, est remplacée en qualité d'administrateur par la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social à 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, R.C.S. Luxembourg B 107.117, et ce avec effet au 21 mars 2007.
- 2) La société FRB COMPANY MANAGEMENT, avec siège social à 3500 South Dupont Highway, Dover DE 19901 USA, représentée par Monsieur Frédéric Bofond, employé privé, demeurant à 20, rue de la Digue, B-4032 Chênée, est remplacée en qualité d'administrateur par la société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social à 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, R.C.S. Luxembourg B 107.480, et ce avec effet au 21 mars 2007.

Deuxième résolution

La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social à 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, R.C.S. Luxembourg B 107.117, est remplacée en qualité de commissaire aux comptes par la société HMS FIDUCIAIRE s.à r.l., avec siège social à 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, R.C.S. Luxembourg B 121.989, et ce avec effet au 21 mars 2007.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Strassen, le 21 mars 2007.

J. Mousel / G. Klein / N. Noyer

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007048981/3220/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06549. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Mores Pierre S.à r.l. entreprise de constructions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 40, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 78.230.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2007.

GILBERT BERNABEI & FILS

Signature

Référence de publication: 2007048455/1135/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06520. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Antheo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4053 Esch-sur-Alzette, 6A, rue des Charbons.
R.C.S. Luxembourg B 50.249.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2007.

GILBERT BERNABEI & FILS

Signature

Référence de publication: 2007048456/1135/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06537. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Poultry Grill s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 29, rue Joseph Junck.
R.C.S. Luxembourg B 88.998.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2007.

GILBERT BERNABEI & FILS

Signature

Référence de publication: 2007048457/1135/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06513. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Cameros Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 48.766.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007048827/242/12.

(070047491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Infinitem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 109.922.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 12 janvier 2007 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Madame Anne-Sophie Theissen en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Mademoiselle Sonia Still, employée privée, demeurant 103, rue de Kiem, L-8030 Strassen.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Monsieur Serge Tabery, Madame Delphine Goergen et Mademoiselle Sonia Still.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007048459/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01133. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Ampax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 23.954.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 12 janvier 2007 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Madame Anne-Sophie Theissen en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Mademoiselle Sonia Still, employée privée, demeurant 103, rue de Kiem, L-8030 Strassen.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Messieurs Serge Tabery, Didier Schönberger et Mademoiselle Sonia Still.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007048462/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01134. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

One Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6313 Beaufort, 16, rue du Manoir.
R.C.S. Luxembourg B 122.203.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 avril 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007048859/231/14.

(070047642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Claude Konrath Building Concepts S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 83.269.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007048841/242/13.

(070047657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Kleck 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-7526 Mersch, 7, allée J.W. Léonard.
R.C.S. Luxembourg B 118.767.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007048844/242/13.

(070047655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Matrix German Portfolio Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 103.100,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 111.217.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007048850/242/13.

(070047654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Aspideal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 90.901.

Messieurs David De Marco, Alain Lam et Bruno Beernaerts ont démissionné de leur fonction d'Administrateur.
CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l. a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007048999/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00909. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Reef Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 45.228.

Le siège social de la société REEF HOLDINGS SA, société anonyme de droit luxembourgeois, situé au 14, rue Erasme, L-1468, Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Beissel.

Référence de publication: 2007048869/250/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01878. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

B4RP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 107.326.

Il résulte d'une cessions de parts sociales intervenue le 4 avril 2007 que le capital est désormais détenu comme suit:

- PATRIARCH TRUST GMBH, Postfach 113308, D-20433, immatriculée au RCS de Hambourg sous le numéro 95910 détient la totalité des 100 parts sociales

L'associé unique a pris en date du 4 avril 2007 les résolutions suivantes:

- Il approuve la démission de Cécile Ferry de ses fonctions de gérante.

- Il nomme comme nouveau gérant pour une durée indéterminée M. Jörg Grützmacher, né le 19 août 1963 à Stendal et demeurant Hinrichsenstr. 27, D-20535 Hamburg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

J. Grützmacher

Gérant

Référence de publication: 2007048929/1091/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01759. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Viale Bodio Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 79.610.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048973/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00007. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Lux-Immo-Containers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.718.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société, en date du 1^{er} mars 2007

Première résolution

Monsieur Francesco Luparello, né le 19 février 1970 à Palerme/Italie, demeurant à 101/31, rue Saint-Léonard, B-4000 Liège, est remplacé en sa qualité d'administrateur Madame Louisiana Balaratti, né le 19 septembre 1951 à Luluaburg/Zaire, demeurant à 18, rue Marihaye, B-4400 Flémalle, et ce avec effet au 1^{er} mars 2007.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Strassen, le 1^{er} mars 2007.
Les Membres du Bureau
J. Mousel / G. Klein / N. Noyer
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007048932/3220/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06545. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Scontofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.203.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 mars 2007

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Salvatore Spiniello, employé privé, demeurant à Milan (Italie), président;
Pier Giorgio Bedogni, demeurant à Turin (Italie), administrateur;
Stefano Carlino, demeurant à Milan (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG S.A., 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007048962/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01078. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Darwin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.481.

—
La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mars 2007 à 11.00 heures.

1. a été nommé gérant unique Monsieur Alexander Bakkes, né le 25 janvier 1959 à Rotterdam, Pays-Bas, et demeurant à Monstersepad 6, NL-2671 LG Naaldwijk, Pays-Bas, à effet du 15 mars 2007, en remplaçant Monsieur Jan H. van Leuvenheim.

2 - le siège social et les bureaux ont été déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau Cinq, L-1660 Luxembourg à effet du 15 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 mars 2007.

DARWIN INTERNATIONAL S.à r.l.

A. Bakkes

Gérant unique

Référence de publication: 2007049051/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00201. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Viale Bodio Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 79.610.

Le bilan au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048974/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00006. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Ubizen, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 62.274.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 décembre 2006 que:

- La démission de Monsieur John Charles Michael Holland au poste d'Administrateur a été acceptée.
- A été nommé en tant que nouvel administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2012:

Monsieur Gavan Patrick Egan, né le 20 juillet 1966 à Dublin, Irlande, demeurant au 1, Foxrock Mount, Foxrock, Dublin 18, Irlande.

- D'autre part, les mandats des Administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale de 2012:

Monsieur Stijn Bijmens
UBIZEN N.V.

- Le mandat du commissaire aux comptes a été renouvelé pour la même période:

ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, numéro B 88.019, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007048982/799/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01492. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

AmCo Immobilière Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 107.328.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 19 mars 2007 que la démission du Commissaire aux comptes FIDEI S.à r.l., R.C. B 60.367 (anciennement FIDEI REVISION S.à r.l.) a été acceptée.

L'Assemblée décide de nommer en tant que nouveau Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., numéro R.C. B 79.262, ayant son siège social au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007048996/799/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00904. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Atelier de Serrurerie Raymond Weiland, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 34, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 22.444.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048983/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01228. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Atelier de Soudage Multimétal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9364 Keiweibach, Maison 5.

R.C.S. Luxembourg B 96.877.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048985/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01231. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Dieschbourg & Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6463 Echternach, 4, rue Maximilien.

R.C.S. Luxembourg B 99.511.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048986/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01234. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Merino International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4747 Pétange, 35, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 46.196.

Extrait des résolutions adoptées en date du 16 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Laurent Muller, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERINO INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049007/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Fortec s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6439 Echternach, 15-19, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 104.048.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048987/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01235. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Fourrures Scheitler S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 110, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 35.465.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048988/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01239. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Gimirosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 106.784.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048989/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01243. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Fordella Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 114.939.

Extrait des résolutions adoptées en date du 15 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Laurent Muller employé privé, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, a été nommé administrateur en son remplacement. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FORDELLA HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049011/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00089. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Hansen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8384 Koerich, 34A, rue de Windhof.
R.C.S. Luxembourg B 70.772.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048990/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01246. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Voyages Schmit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7640 Christnach, 44, rue Loetsch.
R.C.S. Luxembourg B 100.134.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048991/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01249. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Zahnen Holzbauplanung, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6419 Echternach, 6, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 119.923.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048992/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01251. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

European Wine Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 77.128.

Extrait des résolutions adoptées en date du 16 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Laurent Muller, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN WINE PROMOTION S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049022/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00068. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

ZI DA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 3, rue de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 115.819.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048993/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01253. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Matrix EPH S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 880.525,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.647.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007048997/242/13.

(070047526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Vietnam Resource Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 124.089.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007049000/242/12.

(070047525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Witex Floor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 42.114.

Im Jahre zweitausendundsieben, am zwölften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Lecuit, im Amtswohnsitz in Mersch.

Versammelten sich in ausserordentlicher General-versammlung die Gesellschafter beziehungsweise deren Vertreter der anonymen Gesellschaft WITEX FLOOR S.A. mit Sitz zu Leudelingen.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft, welche von Notar Norbert Muller, mit damaligem Amtswohnsitz zu Esch an der Alzette, am 28. November 1992 errichtet worden ist, wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 75 vom 16. Februar 1993 veröffentlicht.

Der Vorsitz der Versammlung führt Frau Lucy Dupong, Jurist, mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Henri Dupong, Jurist, mit beruflichem Wohnsitz zu Luxemburg.

Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden bezwecks vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden :

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

a) Vorschlag Artikel 1 Absatz 2 der Satzungen wie folgt abzuändern: «Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt; er kann durch Beschluss des Verwaltungsrates an jede andere Adresse in Luxemburg-Stadt verlegt werden.»

b) Vorschlag den Sitz der Gesellschaft von Leudelange nach L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt zu verlegen.

II. Dass gemäss vorerwählter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschließen kann, ohne förmliche Einberufung. Die anwesenden respektive vertretenen Gesellschafter erklären ausdrücklich den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 1 Absatz 2 der Satzungen wie folgt abzuändern: «Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt; er kann durch Beschluss des Verwaltungsrates an jede andere Adresse in Luxemburg-Stadt verlegt werden.» sowie den Sitz der Gesellschaft von Leudelange nach L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt zu verlegen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Dupong, H. Dupong, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 20 mars 2007. MER/2007/250. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 avril 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007049512/243/46.

(070048460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Scrio LuxCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 111.399.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007048808/242/12.

(070047505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Matrix St Etienne Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.592.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007048809/242/13.

(070047503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Helen Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 37.283.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007048389/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01815. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Guerlange Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 40.229.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007048385/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01819. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

RS Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5544 Remich, 11, Op der Kopp.
R.C.S. Luxembourg B 122.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007049123/832/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01311. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Mark IV Luxembourg Power Train Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.300,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 111.851.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 mars 2007

Résolutions

L'assemblée décide de coopter comme gérant Mme Christelle Rétif, demeurant à 60, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg, née à Saint Germain en Laye (France) le 13 décembre 1973 en remplacement de M. Manual Frias, demeurant à 20, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, né à Lisbonne, (Portugal) le 6 avril 1942, démissionnaire. Le mandat de Mme Christelle Rétif expire à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

L'assemblée décide de nommer ERNST & YOUNG S.A. avec siège social à 7, rue Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, commissaire aux comptes, pour une période expirant à la prochaine assemblée générale statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
MARK IV LUXEMBOURG POWER TRAIN HOLDINGS S.à r.l.
Signature / Signature
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007048947/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01093. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Tensor Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.351.

—
Extrait des décisions de l'associée unique du 27 mars 2007

1. Les gérants de la catégorie A, la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. et la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. se sont démis de leur mandat.

2. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de société, né le 11 mars 1968 à Emmerich (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et Madame Christine Schweitzer, administrateur de société, née le 20 juin 1971 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés gérants de catégorie A pour une durée indéterminée.

3. Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TENSOR PROPERTY INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007047780/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07494. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Ferrania Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 69.684.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007049086/693/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07251. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Dsquared2 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.450.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007049087/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07254. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

I & T Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007049084/693/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07243. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Mezzarive Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.523.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 28 mars 2007

1. Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010, la société à responsabilité limitée KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114.190, avec siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde, a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l., démissionnaire.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour MEZZARIVE FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007049055/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00655. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Z Alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.935.

In the year two thousand and six, on the eleventh day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Z ALPHA S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 11th October 2006 by deed of notary Maître Joseph Elvinger, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Me Céline Larmet, maître en droit, residing in Luxembourg, and as scrutineer Miriam Schinner, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary and which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all twenty four thousand eight hundred (24,800) Shares in issue were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. That the agenda of the meeting was as follows:

A. Re-composition of the share capital of the Company by:

(1) Creation of two different classes of shares, namely class A and class B, with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles under agenda item D, reclassification of all twenty-four thousand and eight hundred (24,800) shares in issue into Class A shares; increase of the issued share capital of the Company to eighteen million two hundred and seventy-two thousand seven hundred and twenty-seven point five Euro (€ 18,272,727.5) by the subscription to and issue of thirteen million six hundred and eighteen thousand eight hundred and thirty-seven (13,618,837) class A shares and nine hundred and seventy-four thousand five hundred and forty-five (974,545) class B shares, each with a nominal value of one point twenty-five Euro (€ 1.25) and a total subscription price for all new shares of twenty million sixty-eight thousand six hundred and sixty-five Euro (€ 20,068,665.-), acceptance of the payment of the subscription price by way of contribution in kind by the subscribers set out hereafter of two hundred thousand six hundred and ninety (200,690) shares (being approximately 62.58% of the entire issued share capital) of DH SUMMER S.p.A., a limited liability company incorporated under the laws of Italy with registered office at Via D. Scarlatti, 31, Milan and registered with Companies' Register of Milan and Italian Tax Code No. 05460820961, against the issue of a total of fourteen million five hundred and ninety thousand three hundred and eighty-two (14,593,382) shares in the Company (the «Contribution in Kind»); approval of the evaluation of the Contribution in Kind to twenty million sixty-eight thousand six hundred and sixty-five Euro (€ 20,068,665.-), and acknowledgement of a report by an independent auditor (réviseur d'entreprises), on the Contribution in Kind, allocation of the value of the total Contribution in Kind for an amount of eighteen million two hundred and forty-one thousand seven hundred and twenty-seven point five Euro (18,241,727.5) to the issued share capital account and the balance to the available premium account,

Subscriber	Number of class A Shares
(1) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES ONE LIMITED	3,938,235
(2) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES TWO LIMITED	4,246,628
(3) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES THREE LIMITED	1,022,748
(4) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES FOUR LIMITED	3,667,069
(5) OFFICERS NOMINEES LIMITED	744,157
Total Class A	13,618,837
	Number of class B Shares
Z MEN S.à r.l, 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg	974,545
Total Class B	974,545

(2) Creation of an authorised unissued share capital of the Company of two hundred and fifty million Euro (€ 250,000,000.-) consisting of two hundred million (200,000,000) authorised unissued Shares of either class, each with a nominal value of one Euro twenty-five cents (€ 1.25); acknowledgement and approval of the report by the board of directors in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915 on the commercial companies, as amended, (the «Law») concerning the circumstances and prices at which the shares of the Company may be issued within the authorised share capital without reserving any preferential subscription rights of the existing holders of Shares; authorisation to the board of directors to issue shares within the authorised share capital while suppressing, waiving or limiting any preemptive subscription rights at such issue prices and in such circumstances as the board deems fit, and without having to respect any specify ratio between the different classes of shares, determination of the validity period of the authorised issued share capital and the authorisation to the board of directors to issue shares thereunder while suppressing or limiting any preferential subscription rights for a period starting on the date of the general meeting of shareholders determining the authorised share capital and the authorisation to the board of directors and ending on the fifth anniversary of the date publication of the deed recording the minutes of such meeting in the Mémorial;

(3) Consequential amendment of article 5.1. of the articles of incorporation of the Company substantially in the form set forth in the amended and restated articles;

B. Authorisation to the Company, or any wholly-owned subsidiary, to purchase, acquire or receive shares in the Company up to a maximum amount of 10% of the issued share capital from time to time, at a purchase price being no less than € 0.001 and no more than € 50.- and on such terms as shall be determined by the board of directors of the Company, provided such purchase is in conformity with Article 49-2 of the Law and with applicable laws and regulations, such authorisation being granted for a period of 18 months.

C. Amendment of article 4 on the purpose of the Company to read as follows:

« **Art. 4. Object, Purpose.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of

any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

D. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company in particular without limitation in order to include the amendments pursuant to the items hereabove, the provisions of the Class B Additional Right, the rights, obligations of the Class A Shares and the Class B Shares, board appointments and procedures, substantially in the form as attached in the proxy, the proxyholder being however expressly authorised and empowered to make, and agree to, such changes and amendments as deemed appropriate;

E. Appointment of Mr Caserta as Manager Representative.

F. Determination of the number of board members of the Company at four (4) members, acknowledgement of the resignation by Graeme Stening, confirmation of Cedric Stébel and Mr Gérard Becquer as member of the board of directors for a period ending at the general meeting of shareholders approving the accounts for the period ending on 31st December 2011 and qualification as DH Director, appointment of Mr Pascal Keutgens as additional DH Director for a period ending at the general meeting of shareholders approving the accounts for the period ending on 31st December 2011 and appointment of Mr Andrea Caserta as Management Director for a period ending at the general meeting of shareholders approving the accounts for the period ending on 31st December 2011 (each time subject to the provisions of the articles);

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting resolved to create two different classes of shares, namely class A and class B, with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles under agenda item D, and to reclassify all twenty four thousand and eight hundred (24,800) shares in issue into Class A shares.

The shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company to eighteen million two hundred and seventy-two thousand seven hundred and twenty-seven point five Euro (€ 18,272,727.5) by the subscription to and issue of thirteen million six hundred and eighteen thousand eight hundred and thirty-seven (13,618,837) class A shares and nine hundred and seventy-four thousand five hundred and forty-five (974,545) class B shares, each with a nominal value of one point twenty-five Euro (€ 1.25) and a total aggregate subscription price for all such new shares of twenty million sixty-eight thousand six hundred sixty-five Euro (€ 20,068,665.-), and to accept the payment of the subscription price by way of the Contribution in Kind by the subscribers as set out in the agenda the issue of thirteen million six hundred and eighteen thousand eight hundred and thirty-seven (13,618,837) class A shares and nine hundred and seventy-four thousand five hundred and forty-five (974,545) class B shares in the Company. Then, the meeting resolved to approve the evaluation of the Contribution in Kind to twenty million sixty-eight thousand six hundred and sixty-five Euro (€ 20,068,665.-) and to acknowledge a report on the Contribution in Kind by an independent auditor (réviseur d'entreprises), Patrick Sganzerla of FIDUCIAIRE SGANZERLAWHICH shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the formality of registration, the conclusion of which reads as follows:

Conclusion: «Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and nominal/par value of the shares to be issued, plus the share premium, for a total amount of € 20,068,665.-»

Evidence of transfer to the Company of the Contribution in Kind have been shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate the value of the total Contribution in Kind for an amount of eighteen million two hundred and forty-one thousand seven hundred and twenty-seven point five Euro (€ 18,241,727.5) to the issued share capital account, and the balance, which represents an amount of one million eight hundred and twenty-six thousand nine hundred and thirty-seven point five Euro (€ 1,826,937.5) to the available premium account. Further, the shareholders resolved to create an authorised unissued share capital of the Company of two hundred and fifty million Euro (€ 250,000,000.-) consisting of two hundred million (200,000,000) authorised unissued Shares of either class, each with a nominal value of one Euro twenty-five cents (€ 1.25). The meeting resolved to acknowledge and approve the report by the board of directors in accordance with article 32-3 (5) of the Law concerning the circumstances and prices at which the shares of the Company may be issued within the authorised share capital without reserving any preferential subscription rights of the existing holders of Shares. It is further resolved to authorise the board of directors to issue shares within the authorised share capital while suppressing, waiving or limiting any preemptive subscription rights at such issue prices and in such circumstances as the board deems fit, and without having to respect any specific ratio between the different classes of shares, determination of the validity period of the authorised issued share capital and the authorisation to the board of directors to issue shares thereunder while suppressing or limiting any preferential subscription rights for

a period starting on the date of the general meeting of shareholders determining the authorised share capital and the authorisation to the board of directors and ending on the fifth anniversary of the date publication of the deed recording the minutes of such meeting in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Further, the meeting resolved to consequently amend article 5.1. of the articles of incorporation of the Company substantially in the form set forth in the amended and restated articles.

Second resolution

The meeting resolved to authorise the Company, or any wholly-owned subsidiary, to purchase, acquire or receive shares in the Company up to a maximum amount of 10% of the issued share capital from time to time, at a purchase price being no less than € 0.001 and no more than € 50.- and on such terms as shall be determined by the board of directors of the Company, provided such purchase is in conformity with Article 49-2 of the Law and with applicable laws and regulations, such authorisation being granted for a period of 18 months.

Third resolution

The shareholders resolved to amend article 4 on the object and purpose of the Company as set forth in the agenda.

Fourth resolution

The meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company in particular without limitation in order to include the amendments pursuant to the items hereabove, the provisions of the Class B Additional Right, the rights, obligations of the Class A Shares and the Class B Shares, board appointments and procedures, substantially in the form as attached in the proxy, the proxyholder being however expressly authorised and empowered to make, and agree to, such changes and amendments as deemed appropriate.

Amended and restated articles of incorporation of Z ALPHA SA

Art. 1. Establishment, Denomination. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued (or the sole owner, if there is only one owner of shares), a company in the form of a société anonyme under the name of Z ALPHA S.A. (the «Company») which shall be governed by the Company Law, and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

2.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

2.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.4 In the event that the Board of Directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at eighteen million two hundred and seventy-two thousand seven hundred and twenty-seven point five Euro (€ 18,272,727.5) represented by thirteen million six hundred and forty-three thousand six hundred and thirty-seven (13,643,637) Class A Shares and nine hundred and seventy-four thousand five

hundred and forty-five (974,545) Class B Shares, each with a nominal value of one point twenty-five Euro (€ 1.25) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

5.2 The authorised un-issued share capital of the Company is set at two hundred and fifty million Euro (€ 250,000,000.-) to be represented by two hundred million (200,000,000) Shares of either class. The authorized un-issued share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid from 11th December 2006 until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of the extraordinary General Meeting held on 11th December 2006 in the Mémorial.

5.3 The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue Shares of the class it determines within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights to existing shareholders. For the avoidance of doubt it is specified that the Board may issue Shares of whichever Class without having to respect any specific ratio. The General Meeting has authorised the Board of Directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of Shareholders provided for by law to the extent it deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares within the authorised un-issued share capital.

5.4 The Company may proceed to the repurchase of its own shares within the limits laid down by law.

5.5 The Company shall not issue fractional shares. The Board of Directors shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a share.

5.6 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Board of Directors.

6.1 The Company is managed by a board of directors (the «Board of Directors») appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Directors (each a «Director» or a «Board Member») need not be Shareholders. The Board of Directors shall be composed of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders pursuant to the provisions of articles 6.3, 6.4 and 6.5. (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon) duly recorded in the minutes of such Meeting elected pursuant to the provisions of this Article 6.

6.2 The Board Members are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders pursuant to article 15, which determines their powers and the term of their mandates. The Directors shall be elected by the General Meeting of shareholders for a period of maximum six years. Any Director may be removed with or without cause (ad nutum) and replaced at any time by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders. Directors are eligible for re-election. In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect (in accordance with the provisions of articles 6.3, 6.4 and 6.5) a new Director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

6.3 Subject to article 6.4 and 6.5, the Board of Directors shall always be composed so that:

6.3.1 up to three (3) Board Members shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates proposed by the DH Shareholders holding a simple majority of the Shares held by the DH Shareholders (such Board Members referred to as «DH Directors» or the «DH Board Members»), and

6.3.2 if and for as long as the Z Shareholders hold in aggregate more than 10% of the issued share capital of the Company, one (1) Board Member shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates, proposed by the Z Shareholders holding a simple majority of the Shares held by the Z Shareholders provided that such candidates may only be chosen among the Z Candidates (such Board Member referred to as «Z Director» or the «Z Board Member»), and

6.3.3 one (1) Board Member shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates, proposed by the Management Shareholders holding a simple majority of the Shares held by the Management Shareholders provided that such candidates may only be chosen among the Management Candidates (such Board Member referred to as «Management Director» or the «Management Board Member»).

6.4 The DH Shareholders holding a simple majority of the Shares held by the DH Shareholders, the Z Shareholders holding a simple majority of the Shares held by the Z Shareholders and the Management Shareholders holding a simple majority of the Shares held by the Management Shareholders may waive (with respect to DH Shareholders, in part or in full), for such period of time as the relevant Shareholders may determine, the right of the relevant Shareholders to propose candidates for Board elections as provided for herein. In the event the DH Shareholders, the Z Shareholders or the Management Shareholders, respectively, representing each time the simple majority of Shares held by the DH Shareholders (in the case of the DH Shareholders), by the Z Shareholders (in the case of the Z Shareholders) or by the Management Shareholders (in the case of the Management Shareholders) decide to terminate such waiver and notify the Company thereof in writing, the Company shall within one (1) month of receipt of such notice proceed to convening of a General Meeting of Shareholders for the election of Board Members as appropriate.

In the event the Z Shareholders or the Management Shareholders do not provide for a list of candidates as provided for in article 6.3. within 10 days after having been requested to do so by the Company, they shall be deemed to have waived the right to nominate candidates. In the event of any such waiver (whether express or deemed) the General Meeting of Shareholders may determine the number of the Board Members accordingly or freely choose such Board Members.

6.5 In the event one or more of the DH Shareholders are ERISA Shareholders, each such ERISA Shareholder shall have the right (but not the obligation) to propose for election by the General Meeting of Shareholders to the Board of Directors candidates for the election of a Board Member (to be included in the DH Board Members) and the Board shall always be composed to include such Board Members. Such Shareholders shall further have the right to request the removal by decision of the General Meeting of Shareholders of the Board Member elected from such candidates.

Art. 7. Board Proceedings.

7.1 The Board of Directors shall elect a chairman among the DH Directors.

7.2 The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting. Subject as set forth here below, such majority shall include at least two (2) DH Directors and one (1) Z Director. In the event such quorum is not reached within one hour of the time set for the meeting, the Board meeting shall be reconvened and a second Board meeting be held in which case the Board of Directors can validly deliberate, act and resolve if a majority of Directors is present or represented, such majority to include two (2) or more DH Directors.

7.3 Meetings of the Board of Directors shall be called by the chairman of the Board of Directors or any two Board Members with at least five (5) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to 12 hours). The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing, by fax or email of all Directors. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

7.4 Meetings of the Board of Directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The Board of Directors may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Directors' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail or fax.

7.5 Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board Members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Director may act at any meeting of directors by appointing in writing, by fax, or email another Board Member as his proxy. A Board member may represent more than one of his colleagues.

7.6 Decisions of the Board of Directors shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.

7.7 The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the Board or the chairman of the meeting or by any two Directors, one of which must at least be a DH Director or as may be resolved at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or two Directors at least one of which needs to be a DH Director or as may be resolved at the relevant meeting.

Art. 8. Board Powers, Day to Day Management, Binding Signatures.

8.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors. Vis-à-vis third parties the Board of Director has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or as may be provided herein.

8.2 The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors or other officers or agents of the Company, who need not be shareholders. The Board will fix the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed. Any such delegation of daily management in favour of Directors requires the prior authorisation of the general meeting of shareholders.

8.3 The Company will be bound by the signature of any two Board Members one of which at least must always be a DH Board Member of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers (including without limitation in the event of a delegation of day to day management) or by any two Board Members (including by way of representation) at least one of which needs to be always a DH Board Member.

Art. 9. Board Indemnification.

9.1 The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

9.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 9.3, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

9.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer:

9.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

9.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

9.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

9.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

9.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Conflicts.

10.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

10.2 In the case of a personal conflict of interest of a Director, such Director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter. Any conflict of interest arising at Board level shall be reported to the next General Meeting of Shareholders before any resolution.

Art. 11. Shares in registered form.

11.1 All Shares of the Company shall be issued in registered form only.

11.2 A register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Company.

11.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership of such registered Shares.

11.4 Subject to the provisions of the present Articles of Incorporation (and in particular Article 12) the Board of Directors may accept and enter in the register of Shareholders a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee subject to the provisions of a shareholder or like agreement between the shareholders and the Company or duly notified to the Company (if any).

11.5 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

11.6 The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

11.7 Upon the written request of a Shareholder, registered Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board Members

(one of which at least must be a DH Director) or by the delegate of the Board of Directors. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence.

Art. 12. Transfer of Company Securities.

12.1 The Shares and the Securities of the Company are freely transferable subject to the provisions set forth in the present Articles of Incorporation and in particular Article 13, Article 14, Article 15 and Article 16 as well as to the provisions of a shareholder or like agreement between the shareholders and the Company or duly notified to the Company (if any).

Art. 13. Permitted Transfers.

13.1 No transfer of any Company Securities may be made by any Security Holder prior to 31 December 2008 (the «Lock-Up Period») except that

13.1.1 all sales, transfers or disposals by any DH Security Holder during the Lock-Up Period pursuant to the provisions of a shareholder or like agreement between the shareholders and the Company or duly notified to the Company (if any);

13.1.2 any sale, transfer or disposal required to facilitate an IPO; or

13.1.3 any sale, transfer or disposal of Shares held by the Z Shareholders which is made (i) pursuant to a put option granted (if any) to the Z Shareholders set forth in a shareholder or like agreement between the Shareholders and the Company or duly notified to the Company (if any) or (ii) as agreed between the DH Shareholders and the Z Shareholders and set forth in a shareholder or like agreement between the Shareholders and the Company or duly notified to the Company (if any); or

13.1.4 any transfer permitted by Article 14.3.

13.2 No Company Securities may be transferred to any person who is a material competitor of Target or a private equity or hedge fund.

13.3 Any transfer of Company Securities (or rights therein) shall in addition as otherwise set out in the present Articles of Incorporation be subject to the transferee in each case, in the event a shareholder or like agreement (if any) exists at that time between all or part of the Shareholders and the Company, becoming a party to such agreement as determined by the Company. Any deed or agreement of adherence may be accepted and executed by the Company for itself and on behalf of all Security Holders. The Company shall notify the Security Holders in the event such a deed of adherence or agreement has been entered into.

13.4 Except as expressly permitted by the Company (the mere acknowledgement or acceptance by the Company of a Security Interest not constituting such permission), the Company Securities may not be subject to, and no Security Holder shall create, agree to create, allow to come into being or permit to subsist, any Security Interest over any Company Securities of the Company.

Art. 14. Preemption Rights on Transfer.

14.1 Except in the case set out in Articles 14.3, 15.3 and 15.6 and/or as otherwise provided in the present Articles of Incorporation, no Company Securities shall be Transferred (and for the avoidance of doubt no right or interest in any Company Securities) shall be Transferred or (except by the Company) created) unless and until the rights of preemption conferred by this Article have been exhausted.

14.2 (intentionally left blank)

14.2.1 Any Security Holder who intends to Transfer any Company Securities (the «Transferor») must give notice in writing to the Company (the «Transfer Notice»), offering to Transfer by way of sale the number of Securities (or for the avoidance of doubt any interest or right therein) (the «Company Securities for Sale») and stating the price (the «Sale Price») at which he is prepared to Transfer the Company Securities for Sale.

14.2.2 Receipt of the Transfer Notice by the Company shall constitute the Company as the Transferor's agent for the sale in accordance with the following provisions of this article.

14.2.3 Within seven (7) days of service of the Transfer Notice (the «Relevant Date») the Company shall invite the Security Holders of the same Class at the Relevant Date (other than the Transferor) to apply to be Transferred by way of purchase their Proportionate Entitlement (defined below) of the Company Securities for Sale at the Sale Price. Every such invitation shall be made in writing and shall specify the proportion of the Company Securities for Sale each such Security Holder may offer to be Transferred by way of purchase. Each such Security Holders may offer to be Transferred by way of purchase such proportion of Company Securities for Sale which as nearly as practicable equals his proportion of the number of the existing issued Shares at the date of the offer bears to the existing issued Shares in the relevant Class disregarding the Company Securities for Sale (the «Proportionate Entitlement»). Every invitation under this article 14.2.3. shall be accompanied by a form of application for use by such Security Holder to indicate whether he wants to offer to be Transferred by way of purchase his entire Proportionate Entitlement and also such further proportion of the Company Securities for Sale in excess of his Proportionate Entitlement (the «Excess Entitlement») which he is offering to be Transferred by way of purchase. The Security Holders shall be entitled to respond to such invitation within 21 days from the date of its despatch.

14.2.4 At the expiration of such 21 days, the Company Securities for Sale shall if offers have been received from the Existing Security Holders for 100% (or more) of the Company Securities for Sale be allocated in the following manner (and subject to 14.2.8:

14.2.4.1 each Company Securities who has accepted his Proportionate Entitlement shall have it allocated to him;

14.2.4.2 if any part of the Company Securities for Sale then remains unallocated it shall then be allocated to satisfy the Excess Entitlements and if there is an insufficient number of Company Securities for Sale to satisfy the Excess Entitlements in full it shall be allocated (as nearly as possible) in the proportion that the Company Securities of the Security Holders applying for Excess Entitlements bear to each other.

14.2.5 Within seven (7) days of the expiry of the twenty-one (21) day period in which applications from purchasing Security Holders can be made in accordance with this Article 14, the Company shall notify the Transferor and all Security Holders in writing as to whether or not offers for the Transfer by way of purchase of the entire Company Securities for Sale have been received under this Article 14 and allocated accordingly. If the entire Company Securities for Sale shall have been so allocated the notification shall give the details of the offers which have been made and of the allocations made as between relevant Transferee Security Holders under this Article 14.2. Each Transferee Security Holder shall be bound subject to offers being received for 100% or more of the Company Securities for Sale by the terms of any application made by him to be transferred by way of purchase in accordance with this Article 14 such proportion of the Company Securities of Sale as is specified therein at the Sale Price. If any Transferee Security Holders shall default in making payment for any Company Securities for Sale which he has agreed to be Transferred by way of purchase, then such Company Securities for Sale shall be reallocated to satisfy any outstanding Excess Entitlements or if there are none the Transferor shall be entitled to Transfer the entire Company Securities for Sale as provided in Article 14.2.7.

14.2.6 If offers shall have been received for the entire Company Securities for Sale and it shall have been allocated under this Article 14, the Transferor shall be bound, upon payment of the applicable proportion of the Sale Price, to accept such offers and Transfer the Company Securities for Sale in the proportions allocated pursuant to this Article to the relevant Transferee Security Holders. If, after becoming so bound, the Transferor defaults in transferring the Company Securities for Sale, the Company may receive the Transfer money and the Transferor shall be deemed to have appointed the Company his agent to execute a Transfer of Company Securities for Sale to the Transferee Security Holders, and upon execution of such Transfer, the Company shall hold the purchase money on behalf of the Transferor (without any obligations or liability on the Company as to the safekeeping of such money or placement or otherwise of such money) and the receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to each Transferee Security Holder and the validity of the proceedings shall not be questioned by any Person. The Company may (but shall not be obliged to) hold that money on a bank account (which may be but not need be separate from its bank accounts) or send, under the Transferor's sole responsibility, a cheque to the Transferor to the last address inscribed in the register of shareholders (or register of Securities) for the Transferor.

14.2.7 If offers to purchase all and not less than all the Company Securities for Sale are not received from existing Security Holders of the relevant Class within the 21 days period specified in Article 14.2.3, the Securities for Sale for which no offers have been received shall be offered pursuant to the foregoing procedure to Security Holders of the other Classes pro rata to the proportion of Securities each holds in such other Classes at the date of the offer. If offers to Transfer by way of purchase the entire Company Securities for Sale are not received from existing Security Holders within the twenty one (21) days specified in Article 14.2.3, then:

14.2.7.1 if the Transferor is a Management Security Holder following a Management Holder leaving as a Good Leaver (each as defined in Article 15) the Company or the Trust (in accordance with Article 15) shall, if permitted by and in accordance with the relevant laws and subject to having sufficient funds (and in case of the Company, available reserves, premium, or profits), be Transferred by way of purchase the entire Company Securities for Sale at the Fair Value,

14.2.7.2 in any other case or if the Company or the Trust is unable as a matter of law or due to a shortage of available funds to be Transferred by way of purchase the entire Company Securities for Sale of a Good Leaver the Transferor may within ninety (90) days of the date on which he receives notification of that fact under this Article transfer the entire Company Securities for Sale to any Person or Persons being Persons approved by the DH Shareholders representing 50% of Shares held by the DH Shareholders, in a bona fide Transfer by way of sale at a price not less than that determined under this Article 14 and on terms no more favourable to the purchaser (after deduction, where appropriate, of any dividend or other distribution to be retained by the Transferor).

14.2.8 for the avoidance of doubt, no Securities may be acquired until all offers for such Securities have been accepted.

14.3 The following are the exceptions to the pre-emption rights set out in Article 14.2:

14.3.1 Any Transfer of Company Securities (or rights or interest therein) by a Security Holders to any Person with the prior consent in writing of DH Shareholders representing 50% of the Shares held by the DH Shareholders;

14.3.2 Any Transfer of Securities to any of the Affiliates of the relevant transferring party, provided that if such entity ceases to be an Affiliate, the Securities shall be re-transferred to the transferring party.

14.3.3 For the avoidance of doubt, any Transfer of Company Securities by a DH Security Holder to another DH Security Holder (or in the case the DH Security Holder is expressed to hold such Securities as a nominee for or on behalf of a Person, to any of the Affiliates of such Person);

14.3.4 Any Transfer of Company Securities from one Z Security Holder to another Z Security Holder; and

14.3.5 A Transfer referred to or under in Article 13.1.3;

Provided always that if and whenever any Person holding Company Securities (or rights therein) ceases to be an Affiliate, such Person shall be bound to and shall forthwith give a Transfer Notice pursuant to Article 14.2 in respect of the Company Securities (or rights) in question. Any Person to whom a Transfer may be made under Article 14.3 shall herein be called a «Permitted Transferee».

14.4 Any Securities transferred pursuant to a pre-emptive offer shall be valued at the principal (or nominal) amount with accrued (and unpaid) interest thereon.

Art. 15. Transfers by Management Security Holders.

15.1 Following any Management Holder ceasing for any reason to be employed by any Group Member of the Company without remaining or becoming an employee of any other Group Member of the Company, the relevant Management Security Holder shall, unless otherwise agreed by DH Shareholders representing 50% of Shares held by the DH Shareholders, be deemed to give a Transfer Notice at the amount determined under Article 15.5 below in respect of that proportion of the Securities the Management Security Holder holds which as nearly as practicable equals the proportion that the number of shares the leaving Management Holder holds in the Management Security Holder bears to the existing number of issued shares of the Management Security Holder (disregarding those directly or indirectly held by DH or its Affiliate).

15.2 If at any time any Person (whether or not a Security Holder but not being a Z Security Holder or rights or interest therein) ceases for whatever reason to be a Director (or in the case of a Group Member other than the Company, a director) or employee of any Group Member and at any time thereafter becomes the holder of Security Holder (or rights or interest therein) in the Company by virtue of any rights of interests acquired by him whilst he was such director or employee, he shall thereupon be bound and shall be deemed to give a Transfer Notice in respect of the Company Securities (if any)(or rights or interests therein) he holds in the amount determined under Article 15.5.

15.3 Subject to Articles 12, 13.3 and 15.5, on receipt (or deemed receipt) by the Company of a Transfer Notice pursuant to Article 15.1 above the Company shall allocate the Company Securities for Sale (or as the case may be the rights or interest therein) at the price referred to in Article 15.5:

15.3.1 to an entity which will hold such Company Securities or rights therein as the case may be on trust of a replacement manager or the employees (the «Trust») which may be funded by an Affiliate of the DH Shareholders (and the Securities may be retained by such Affiliate if a new employee does not acquire them); or

15.3.2 otherwise as resolved by the Board or, if the transferee is an Affiliate of the DH Shareholders otherwise than as a nominee or trustee of such person who is not an Affiliate of the DH Shareholders, by the Shareholders other than the DH Shareholders, representing of a majority of the Shares held by such Shareholders if one can be found.

15.4 If no buyer under Article 15.3 can be found, the Company Securities shall be offered pursuant to Article 14.

15.5 The amount at which any Company Securities (or rights or interest therein) shall be offered under this Article 15 shall be:

15.5.1 in the case of a Management Holder who dies or retires for reasons of incapacity or retirement at a normal retirement age, or in circumstances where the Board has agreed that such Management Holder has given full and faithful service to the Group Member and is leaving a Group Member through no fault on his part on the expiration of a period of notice properly given by such Management Holder, or such Management Holder has been made redundant by the Group Member as the result of a material reconstruction of a significant part of the business of the Group Member or is a person whom the Board, with the prior written approval of DH Shareholders representing 50% of Shares held by the DH Shareholders, has agreed to treat as a good leaver (a «Good Leaver»), the Fair Value thereof or, if higher, the Fair Value thereof or if higher the Issue Price (as defined below);

15.5.2 in any other case of a Management Holder (a «Bad Leaver») at the following amounts or such higher amount (not being in excess of the Fair Value thereof) as the Board of Directors, with the prior written approval of DH Shareholders representing 50% of Shares held by the DH Shareholders, has agreed:

15.5.3 if the Transfer Notice is given (or deemed given) on or before the first anniversary of the Relevant Date (the amount paid up on any Company Security (including any premium paid at the date of issue whether or not such sums are paid by the holder of the Shares) (the «Issue Price»));

15.5.4 if the Transfer Notice is given (or deemed given) between the first and second anniversaries of the Relevant Date, at 25 per cent of the Fair Value thereof on the date the Transfer Notice is given or deemed given or (if higher) the Issue Price;

15.5.5 if the Transfer Notice is given between the second and third anniversaries of the Relevant Date, at 50 per cent of the Fair Value thereof on the date the Transfer Notice is given or deemed given or (if higher) the Issue Price;

15.5.6 if the Transfer Notice is given between the third and fourth anniversaries of the Relevant Date, at 75 per cent of the Fair Value thereof or (if higher) the Issue Price;

15.5.7 if the Transfer Notice is given on or after the fourth anniversary of the Relevant Date at the Fair Value thereof on the date the Transfer Notice is given or deemed given or (if higher) the Issue Price.

15.6 Subject to Articles 12 and 13.3, the Trust shall be entitled to transfer some or all of the Company Securities which it acquires to employees of any Group Member of the Company (other than those who are Management Shareholders on the Completion Date) provided the identity of the employees has been approved by the Managers' Representative and the chairman of the Board and the transfer has been approved by the holders of at least 2/3 of the Shares.

Art. 16. Right of First Offer, Drag Along, and Change of Control.

16.1 Right of First Offer

If, after expiry of the Lock-Up Period, the DH Security Holders wish to sell (part or all) of their Company Securities in the Company other than in connection with an IPO and unless otherwise agreed with the Z Security Holders, the Z Security Holders shall have the right to make a first offer for such Company Securities. The DH Security Holders shall give notice of the Z Security Holders (with a copy to the Company) that they wish to sell their Company Securities in the Company. The Z Security Holders shall then have one hundred and twenty (120) days to provide the DH Security Holders with a fully financed offer setting out the material terms and conditions of purchase which may not include any warranties or indemnities to be given by the DH Security Holders (other than as may be set forth in a shareholders or like agreement between the Shareholders of the Company or as duly notified to the Company) and may not have any conditions other than mandatory regulatory conditions. If the DH Security Holders accept the offer from the Z Security Holders offer, the DH Security Holders and the Z Shareholders shall co-operate and work together in good faith with a view to negotiating the final terms and conditions of the sale. If DH Security Holders reject the offer from the Z Security Holders or are unable to agree the final terms of sale, DH Security Holders may (subject to Article 16.2 below) complete within 12 months the sale of their Company Securities to any third party on the condition that either the sale price of each Company Security must be higher than the price offered per Company Security by the Z Security Holders (and for this purpose if the Z Security Holders have offered any consideration other than cash such consideration shall be valued at zero) or that the sale does not include the terms not agreed.

16.2 Drag Along

Subject to Article 16.1 above, if any of the DH Security Holders wish to sell all of their Company Securities and have jointly found a bona fide arm's length Third Party purchaser and agree terms for the sale to such purchaser of the Company Securities of all the Security Holders in the Company then, on receipt of written notification of such fact, all the Security Holders will be required to accept the corresponding offer from such a purchaser at the same price and on the same terms and conditions as agreed with the DH Security Holders and the parties hereto agree to waive all rights of pre-emption or veto in respect of such Sale and analogous rights under the Articles or under any shareholder or like agreement between the Shareholders and the Company or duly notified to the Company or otherwise for the purposes of the acceptance of such sale of Company Securities and appoint DH as their attorney to effect such Sale.

16.3 Tag Along

Subject to Article 14 and Article 16.2 no transfer of any Company Securities may be made by either any DH Security Holders or any Z Security Holders to any Third Party unless the person acquiring them (the «Acquiror») has made an offer to all Security Holders to acquire the same percentage of their Company Securities as is being transferred by the DH Security Holder or the Z Security Holder at the same price and on the same terms and conditions as has been offered to the DH Security Holder or the Z Security Holder, provided that this Article does not apply to transfers permitted by Articles 14.3.1 to 14.3.5.

16.4 Change of Control

No transfer of any Shares may be made by DH Shareholders if such transfer would give rise to a Change of Control unless the person to whom such Shares are transferred offers to acquire all Company Securities held by the Z Security Holders and the Management Security Holders on the same terms as it is acquiring Shares from the DH Shareholders.

Art. 17. Meetings of shareholders - General.

17.1 Any regularly constituted Meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The General Meeting is convened by the Board of Directors.

17.2 The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of Meeting on the first Tuesday of the month of May in each year at 12.00 a.m. and for the first time in 2008. If such day, other than a Saturday or a Sunday, is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

17.3 Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of Meeting.

17.4 Meetings shall be called by the Board of Directors by convening notice addressed by registered mail or courier service to all Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the Meeting or as may be otherwise be provided by law. If the entire issued share capital of the Company is represented at any General Meeting, no convening notice is required for the Meeting to be held and the proceedings at such General Meeting shall be deemed valid.

17.5 The quorum and majority requirements set forth by law shall apply at any General Meeting of Shareholders.

17.6 Each share is entitled to one vote at a General Meeting unless otherwise provided by law or the present Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax.

Art. 18. Information Shareholders.

18.1 The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company. Shareholders shall further be provided such information as provided for by law.

18.2 In the event one or more of the Shareholders are ERISA Shareholders, such ERISA Shareholders shall have the right to receive upon reasonable written request to the Company copies of all information as such ERISA Shareholder may at any time reasonably request; and each such ERISA Shareholder shall have the right to meet with such management and personnel of the Company and/or the Group as may reasonably be designated by it, upon reasonable notice to the Company.

Art. 19. Accounting Year, Auditor.

19.1 The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year, except for the first accounting year of the Company which shall begin on the date of incorporation and end on 31st December 2007.

19.2 The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders. The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises).

Art. 20. Class B Additional Right. Upon an Exit Event the Class B Shares shall entitle the holders thereof, provided such holders are Management Security Holders, to an additional (total) right in respect of the whole of the Class B Shares to distributions or as the case may be to liquidation surplus (the «Class B Additional Right») determined as follows on a pro rata basis as to the holdings in Class B Shares. The Class B Additional Right shall always be subject to the overall amount available for distributions (by way of dividends or liquidation surplus or otherwise) in the Company:

R = means the Class B Additional Right

QI = Exit Value Class A Shares

QM = Exit Value Class B Shares

K = Exit Amount PEC

QI+K = QIK

Z = DHZ Investment

(i) If the result of $(QIK:Z)$ is lower than 2.5 (<2.5), then $R = 0$

(ii) If the result of $(QIK:Z)$ is between 2.5 and 3.5, then $R = ((QIK-R):Z \times 100\% - 250\%) \times (0.5 \times QM)$

(iii) If the result of $(QIK - (0.5 \times QM)): Z$ is higher than 3.5 (>3.5), the $R = 0.5 \times QM$

Art. 21. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders.

Interim dividends may be declared and paid by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders or as interim dividends by decision of the Board of Directors. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

Distribution of dividends or otherwise to Shareholders shall be made equally among all Shares in issue except that in the case of an Exit Event and the conditions set forth above in Article 20 each Class B Shares shall in addition carry the Class B Additional Right Per Class B Share and the amounts distributed with respect to the Class A Shares shall be reduced accordingly.

Art. 22. Liquidation of the Company. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Shares in the Company. Distribution of liquidation surplus shall be made equally among all Shares in issue except that in the case of an Exit Event and the conditions set forth above in Article 20 are met each Class B Shares shall in addition carry the Class B Additional Right Per Class B Share and the amounts distributed with respect to the Class A Shares shall be reduced accordingly.

Art. 23. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 24. Definitions.

Affiliate

Means with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, such Person; any collective investment scheme organised by that Person (or an Affiliate thereof) the investments of which are directed by that Person; or any partner, officer, employee of that Person (or Affiliate thereof); and any investment fund organised by that Person for the benefit of its partners, officers or employees or their dependents and in relation to a DH Shareholder, any person who is a partner in any DH Shareholder or an Affiliate of such a Person or any successor trustee or nominee for, or any company controlled by one or more of the DH Shareholders or the entities controlling such DH Shareholders and DH Z

Articles of Incorporation

Means the present Articles of Incorporation of the Company

Board of Directors or Board

Means the board of directors (conseil d'administration) of the Company appointed pursuant to the Articles of Incorporation

Change of Control

Means the occurrence in relation to a body corporate, if a Third Party (other than an Affiliate of that body corporate) acquires more than 50% of the shares issued by that body corporate, or more than 50% of the voting rights for the purpose of a meeting of the members of that body corporate and will arise in the case of the Company if the DH Shareholders or their Affiliates cease to hold at least 50% of the Shares

Class

Means any class of shares in the Company

Class A Shares

Means the shares of class A in the Company with such rights and obligations as set forth in the Articles of the Company

Class B Additional Right Per Class B Share

Means the Class B Additional Right divided by the Class B Shares in issue at the time of determination

Class B Shares

Means the shares of class B in the Company with such rights and obligations as set forth in the Articles of the Company

Company Securities

Means the Shares and the preferred equity certificates (if any) issued by the Company

Completion Date

Means 14th December 2006

DH

Means DOUGHTY HANSON & CO IV LIMITED a company incorporated under the laws of England and Wales with registered office located at 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG, and registered under number 4645557 (or any successor thereof)

DH Security Holder

Means any of DH Z, DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES ONE LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES TWO LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES THREE LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES FOUR LIMITED and OFFICERS NOMINEES LIMITED or any Affiliate thereof holding Company Securities

DH Shareholders

Means any DH Security Holder holding Shares in the Company

DH Z

Means DH Z S.à.r.l. (incorporated by deed of notary Henri Hellinckx on 15th November 2006)

DHZ Investment

Means the total subscription price of the Class A Shares plus the total subscription price of the PECs (if any) whenever issued by Company

Director

Means a member (administrateur) of the Board of Directors of the of the Company

ERISA Shareholder

Means a Shareholder who qualifies under the United States Employee Retirement Income Security Act of 1974 and in whom DOUGHTY HANSON & CO LIMITED or any of its Affiliates is or has at any time been a partner

Exit Amount PEC

Means the total subscription and issue price of any PEC issued by the Company (if any) and any interest accrued and/or capitalised

Exit Event

Means a Sale or an IPO

Exit Value Class A Shares

Means the proportion of the Total Available Amount relating to the Class A Shares (prior to the application of any Class B Additional Right) calculated as follows:

$QI = TAAS \times AN$

QI = Exit Value Class A Shares

TAAS = Total Available Amount Per Share

AN = the number of Class A Shares in issue in the Company

Exit Value Class B Shares

Means the proportion of the Total Available Amount relating to the Class B Shares (prior to the application of any Class B Additional Right) calculated as follows:

$QM = TAAS \times BN$

QM = Exit Value Class B Shares

TAAS = Total Available Amount Per Share

BN = the lower between (i) the number of Class B Shares in issue in the Company and (ii) the number of Class B Shares in issue in the Company as of Completion Date

Fair Value

Means for any Share to be sold (i) in case of Shares held by the Management Shareholder, the amount agreed between DH and the Managers' Representative as the fair value, or (ii) in case of any other Share, the amount agreed between DH and the Z Shareholders as the fair value, provided however that if no agreement is reached within three weeks by such parties, the Fair Value will be as determined by a major international accounting firm selected jointly by DH and the Managers' Representatives or DH and the Z Shareholders (depending on whose Shares are involved) or, failing this joint appointment, on the application by one of the parties concerned to the President for the time being of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales and using accepted international valuation methods on the basis of an arm's length negotiation between a willing buyer and a willing seller and on the basis of the Company as a whole with no discount or premium for the fact that such Shares represent either a majority or a minority holding. For the avoidance of doubt, it shall not be regarded as an appropriate method to evaluate the Company on the basis of its net asset value only

General Meeting

Means the general meeting of Shareholders of the Company

Group

Means the Company and its subsidiary undertakings from time to time and «Group Member» shall have the corresponding meaning

IPO

Means an initial public offering of Shares (or shares into which they have been converted or exchanged or of a new issue of shares in the Company or a holding company of the Company (provided neither DH nor any holding company of DH shall be recognised for these purposes)

Management Candidates

Means Andrea Caserta, Davide Gaspari, Stefano Deflorian, Joaquim Llorente, Maria Cristina Pedrazza, Mauro Cogoli, Stefano Longato, Massimo Boninsegna

Management Holders

Means a holder of shares, interest or other rights in one or more of the Management Security Holder of the Company (including any beneficial holding, ownership or right) (and such persons who are qualified as «Managers» in any deed of adherence or otherwise in the event of a shareholder or like agreement between the Shareholders and the Company or duly notified to the Company and holding such interest or right

Management Security Holder

Means Z MEN S.à.r.l. (and such persons who are qualified as «Management Investor» in any deed of adherence or otherwise in the event of a shareholder or like agreement between the Shareholders and the Company or duly notified to the Company and holding Company Securities

Manager Representative

Means a representative appointed by the Management Security Holders representing at least 50% of the Shares held by the Management Security Holders, the first Manager Representative being Mr Andrea Caserta

PEC

Means preferred equity certificates (if any) issued by the Company

Person

Means any individual or any legal entity of any nature whatsoever

Relevant Date

Means 29th November 2006

Sale

Means (a) the sale of any interest in the shares of the Company to any person or group (whether in one transaction or a series of transactions) not being DH or an Affiliate of DH resulting in that person or group alone or together with persons acting together holding the right to exercise 50 per cent or more of the voting rights at any general meeting of the Company; or

(b) the sale, transfer or disposal (other than from one wholly owned subsidiary to another or from or to the Company to or from the wholly owned Subsidiary) of substantially the whole of the undertaking, assets and property of the Group

Securities

Means the PEC issued by the Company (if any)

Security Holder

Means a holder of Company Securities

Security Interest

Means any mortgage, charge, pledge, lien, encumbrance, hypothecation or assignment or any other agreement or arrangement having the effect of conferring security

Shareholders

Means the holders of Shares

Shares

Means all the shares (actions) of the Company regardless of class

Target

Means ZOBELE HOLDING S.p.A

Third Party

means a person who is not an Affiliate of any Shareholder;

Total Available Amount

Means the total net amount legally available for distribution to Shareholders by way of dividends, liquidation surplus or otherwise in the Company after an Exit Event (taking into account appropriate provisions made)

Total Available Amount per Share

Means the Total Available Amount divided by the number of Shares in issue in the Company

Transfer

Means any transfer of one or more Shares or Securities or any direct, indirect or legal or beneficial right or interest therein in any manner whatsoever including by way of a sale, disposal, transfer, pledge, encumbrance of any kind, charge, assignment or otherwise; and to Transfer, Transferring or Transferred, Transferable shall be construed accordingly

(other than any Transfer by BRIDGECO to the DH Security Holders or any Affiliate thereof (and such entity as listed under the definition of «DH Security Holder» even if not holding any Company Securities) or any Security Interest created or allowed to be created by BRIDGECO within six months following the Completion Date (any such transfer being a Permitted Transfer under the Articles and without limitation not being subject to the pre-emption provisions of the Articles

Transferee

Means the Person to whom Shares are being Transferred

Z Candidates

Means Enrico Zobele, Franco Zobele and Giovanni Zobele

Z Security Holder

Means any of ENTHOPAR S.à.r.l., MAFU S.à.r.l. and TEC S.à.r.l., thereof holding Company Securities

Z Shareholders

any Z Security Holder holding Shares in the Company

Art. 25. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Prevailing version - Version prépondérante

The present Articles of Association are worded in English followed by an French translation. In case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fifth resolution

The meeting resolved to appoint Mr Caserta as Manager Representative.

Sixth resolution

Further, it resolved to determine the number of board members of the Company at four (4) members. The shareholders then resolved to acknowledge the resignation by Mr Graeme Stening and to confirm Mr Cedric Stébel and Mr Gérard Becquer as member of the board of directors for a period ending at the general meeting of shareholder approving the accounts for the period ending on 31st December 2011 and to qualify Mr Stebel and M Becquer as DH Directors and to appoint Mr Pascal Keutgens as additional DH Director for a period ending at the general meeting of shareholder approving the accounts for the period ending on 31st December 2011 and to appoint Mr Andrea Caserta as Management Director for a period ending at the general meeting of shareholder approving the accounts for the period ending on 31st December 2011 (each time subject to the provisions of the articles). The Shareholders noted that no Z Shareholders (as defined in the Articles) currently existed in the Company.

Costs

Because of the company will receive two hundred thousand six hundred and ninety shares (being 62.58% of the issued share capital) of DH SUMMER SPA which together with the shares already held by the Company in DH SUMMER is 100% of the issued share capital of DH SUMMER S.p.A. a company having its registered office in Italy, a member state of the European Union, the parties refer to article 4-2 of the law of 29 November 1971 which provides for a capital duty exemption.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about seven thousand Euro.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Z ALPHA S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 11 octobre 2006 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il a été désigné comme secrétaire M^e Céline Larmet, maître en droit, demeurant à Luxembourg, et M^e Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les vingt-quatre mille huit cents (24.800) Actions émises étaient représentées à l'assemblée générale et les actionnaires de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

A. Recomposition du capital social de la Société par:

(1) La création de deux classes d'actions différentes, à savoir la classe A et la classe B, ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts modifiés et refondus au point D de l'ordre du jour, la reclassification de toutes les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions émises en actions de Classe A; augmentation du capital social émis de la Société de dix-huit million deux cents soixante-douze mille sept cent vingt-sept Euros et cinquante centimes (€ 18.272.727,50) par la souscription et l'émission de treize millions six cent dix-huit mille huit cent trente-sept (13.618.837) actions de classe A et neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent quarante-cinq (974.545) actions de classe B, ayant chacune une

valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25) et un prix total de souscription concernant les nouvelles actions de vingt millions soixante-huit mille six cent soixante-cinq Euros (€ 20.068.665,-), acceptation du paiement du prix de souscription par un apport en nature des souscripteurs repris ci-après de deux cent mille six cent quatre-vingt dix (200.690) actions (représentant approximativement 62,58% de l'entière du capital social émis) de DH SUMMER S.p.A., une société constituée sous les lois d'Italie, ayant son siège sociale Via D. Scarlatti, 31, Milan et inscrite au registre de commerce de Milan et portant le numéro Italian Tax Code No. 05460820961, contre l'émission d'un total de quatorze millions cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-deux (14.593.382) actions dans la Société (l'«Apport en Nature»); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à vingt millions soixante-huit mille six cent soixante-cinq Euros (€ 20.068.665,-), et constat d'un rapport d'un réviseur d'entreprises sur l'Apport en Nature, allocation de la valeur de la totalité de l'Apport en Nature pour un montant de dix-huit millions deux cent quarante et un mille sept cent vingt-sept Euros et cinquante centimes (€ 18.241.727,5) au compte capital social émis, et le solde à la réserve légale et le montant restant au compte prime disponible,

Souscripteur	Nombre d'actions de Classe A
(1) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES ONE LIMITED	3.938.235
(2) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES TWO LIMITED	4.246.628
(3) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES THREE LIMITED	1.022.748
(4) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES FOUR LIMITED	3.667.069
(5) OFFICERS NOMINEES LIMITED	744.157
Total Classe A	13.618.837
	Nombre d'actions de Classe B
Z MEN S.à r.l, 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg	974.545
Total Classe B	974.545

(2) La création d'un capital social autorisé non émis de la Société de deux cent cinquante millions d'Euros (€ 250.000.000,-) consistant en deux cent millions (200.000.000) d'actions autorisées non émises de chaque classe, ayant chacune une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25); constat et approbation du rapport du conseil d'administration conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») en ce qui concerne les circonstances et les prix auxquels les actions de la Société peuvent être émises dans le cadre du capital social autorisé sans réserver de droits de souscription préférentielle aux détenteurs actuels d'actions; autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre des actions dans le cadre du capital social autorisé tout en supprimant, renonçant ou limitant tous droits de préemption préférentiels aux prix de souscription et dans les circonstances que le conseil estimera appropriés, et sans devoir respecter de ratio spécifique entre les différentes classes d'actions, détermination de la durée de validité du capital social autorisé et autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre des actions dans le cadre du capital autorisé en supprimant ou limitant tous droits de souscription préférentielle pour une période commençant à la date de l'assemblée générale des actionnaires fixant le capital social autorisé et l'autorisation à donner au conseil d'administration et se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte comprenant le procès-verbal de cette assemblée dans le Mémorial;

(3) La modification conséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société substantiellement dans la forme telle que reprise dans les statuts modifiés et refondus;

B. Autorisation à donner à la Société, ou à l'une de ses filiales à 100%, d'acheter, d'acquérir ou recevoir des actions dans la Société jusqu'à un montant maximum de 10% du capital social émis de temps à autre, à un prix d'acquisition ne représentant pas moins de € 0,001 et pas plus de € 50,- et selon les termes déterminés par le conseil d'administration de la Société, étant entendu que cette acquisition soit conforme à l'Article 49-2 de la Loi et des lois et régulations en vigueur, cette autorisation étant accordée pour une durée de 18 mois.

C. Modification de l'article 4 relatif à l'objet de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est la détention des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entreprises, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances, notes et autres valeurs mobilières de toutes espèces, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de ce portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder par voie de placements privés à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles, de certificats de créances.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties ou valeurs mobilières ou autrement), à toutes sociétés ou entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou à toute entité que la Société juge appropriée (y inclus up stream ou cross stream), prendre toute

mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement ou le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autre liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

D. Modification et refonte des statuts de la Société, en particulier et sans limitation afin d'inclure les modifications telles que prévues dans les points précédents, les dispositions concernant le Droit Supplémentaire de la Classe B, les droits, obligations des Actions de la Classe A et des Actions de la Classe B, les nominations au niveau du conseil et les procédures à suivre, substantiellement dans la forme telle qu'annexée aux procurations, les mandataires étant toutefois expressément autorisé à effectuer, et approuver, les modifications estimées appropriées;

F. Nomination de M. Caserta comme Gérant Représentatif.

G. Détermination du nombre de membres du conseil d'administration de la Société à quatre (4), constat de la démission de Graeme Stening, confirmation de M. Cédric Stebel et M. Gérard Becquer comme membres du conseil d'administration pour une période se terminant le jour de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes pour la période terminant le 31 décembre 2011 et qualification comme Administrateur DH, nomination de M. Pascal Keutgens comme Administrateur DH additionnel pour une période se terminant le jour de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes pour la période se terminant le 31 décembre 2011 et nomination de M. Andrea Caserta comme Administrateur Gérant pour une période terminant le jour de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes pour la période se terminant le 31 décembre 2011 (chaque fois soumis aux dispositions des présents statuts);

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité comme suit:

Première résolution

L'assemblée a décidé de créer deux classes d'actions différentes, à savoir la classe A et la classe B, ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts modifiés et refondus au point D, et de reclasser tout les vingt-quatre mille huit cent (24.800) actions en émission en actions de Classe A.

Les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à dix-huit millions deux cent soixante-douze mille sept cent vingt-sept Euros et cinquante centimes (€ 18.272.727,50) par la souscription et l'émission de treize millions six cent dix-huit mille huit cent trente-sept (13.618.837) actions de Classe A et neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent quarante-cinq (974.545) actions de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25) et un prix total de souscription concernant les nouvelles actions de vingt millions soixante-huit mille six cent soixante-cinq Euros (€ 20.068.665,-), et d'accepter le paiement du prix de souscription par un Apport en Nature des souscripteurs tel que repris dans l'ordre du jour par l'émission de treize millions six cent dix-huit mille huit cent trente-sept (13.618.837) actions de Classe A et neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent quarante-cinq (974.545) actions de Classe B de la Société. Ensuite, l'assemblée a décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à vingt millions soixante-huit mille six cent soixante-cinq Euros (€ 20.068.665,-), et de constater le rapport du réviseur d'entreprises, Patrick Sganzerla de FIDUCIAIRE SGANZERLAWHICH, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de enregistrement, et dont la conclusion est la suivante:

«Conclusion:

Basé sur le travail effectué tel que décrit à la section 4 de ce rapport, rien n'a été porté à notre attention qui nous amène à croire que la valeur de l'apport en nature est au moins égal au nombre et à la valeur nominale des actions qui seront émises, plus la prime d'émission, pour un montant total de € 20.068.665,-»

Preuve du transfert à la Société d'un tel Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'allouer la valeur de la totalité de l'Apport en Nature pour un montant de dix-huit millions deux cent quarante et un mille sept cent vingt-sept Euros et cinquante centimes (€ 18.241.727,5) au compte du capital social émis et le solde, représentant un montant d'un million huit cent vingt-six mille neuf cent trente-sept Euros et cinquante centimes (€ 1.826.937,5) au compte prime disponible.

Ensuite, les actionnaires ont décidé de créer un capital social autorisé non émis de la Société de deux cent cinquante millions d'Euros (€ 250.000.000,-) consistant en deux cent millions (200.000.000) d'actions autorisées non émises de chaque classe, ayant chacune une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25). L'assemblée a décidé de constater et approuver le rapport du conseil d'administration conformément à l'article 32-3(5) de la Loi en ce qui concerne les circonstances et les prix auxquels les actions de la Société peuvent être émises dans le cadre du capital social autorisé sans réserver de droits de souscription préférentielle aux détenteurs d'Actions actuels. Il est encore décidé d'autoriser le conseil d'administration à émettre des Actions dans le cadre du capital social autorisé tout en supprimant, renonçant ou limitant tous droits de préemption préférentiels aux prix de souscription et dans les circonstances que le Conseil estimera appropriés, et sans devoir respecter de ratio spécifique entre les différentes classes d'actions, détermination de la durée de validité du capital social autorisé et autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre des actions dans le cadre du capital autorisé en supprimant ou limitant tous droits de souscription préférentiels pour une période commençant à la date de l'assemblée générale des actionnaires fixant le capital social autorisé et l'autorisation à donner au conseil d'administration et se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte comprenant le procès-verbal de cette assemblée dans le Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Ensuite, l'assemblée a décidé de modifier en conséquence l'article 5.1 des statuts de la Société dans la forme telle que reprise dans les statuts modifiés et refondus.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'autoriser la Société, ou à l'une de ses filiales à 100%, d'acheter, d'acquérir ou de recevoir des actions dans la Société jusqu'à un montant maximum de 10% du capital social émis de temps à autre, à un prix d'acquisition ne représentant pas moins de € 0,001 et pas plus de € 50,- et selon les termes déterminés par le conseil d'administration de la Société, étant entendu que cette acquisition soit conforme à l'Article 49-2 de la Loi et des lois et réglementations en vigueur, cette autorisation étant accordée pour une durée de 18 mois.

Troisième résolution

Les actionnaires ont décidé de modifier l'article 4 relatif à l'objet de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société en particulier sans limitation afin d'inclure les modifications telles que prévues dans les points précédents, les dispositions concernant le Droit Supplémentaire de la Classe B, les droits, obligations des Actions de la Classe A et des Actions de la Classe B, les nominations au niveau du conseil et les procédures à suivre, substantiellement dans la forme telle qu'annexée aux procurations, les mandataires étant toutefois expressément autorisés à effectuer, et approuver, les modifications estimées appropriées.

Statuts modifiés et refondus de Z ALPHA S.A.

Art. 1^{er}. Formation, Nom. Il est formé par les souscripteurs initiaux et toute personne qui deviendrait détentrice d'actions (ou l'actionnaire unique, s'il n'existe qu'un seul actionnaire), une société anonyme sous la dénomination de Z ALPHA S.A. (la «Société») constituée et régie par les présents Statuts et les dispositions légales applicables.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

2.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité sur décision du Conseil d'Administration.

2.3 La Société peut avoir des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

2.4 Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entreprises, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances, de notes et autres valeurs mobilières de toutes espèces, et la détention l'administration, le développement et la gestion de ce portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder par voie de placements privés à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de certificats de créances.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avance, garanties, valeurs mobilières ou autrement), à toutes sociétés ou entreprises dans laquelle la Société a un intérêt qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou à toutes entités que la Société juge approprié (y inclus up stream ou cross stream), prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations qu'elle juge utiles dans l'accomplissement ou le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques, financières ou autre liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à dix-huit millions deux cents soixante-douze mille sept cent vingt-sept Euros et cinquante centimes (€ 18.272.727,50), représenté par treize millions six cent quarante-trois mille six cent trente-sept (13.643.637) actions de Classe A et neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent quarante-cinq (974.545) actions de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25) ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présents statuts.

5.2 Le capital social non-émis de la Société est fixé à deux cent cinquante millions d'Euros (€ 250.000.000,-) divisé en deux cent millions (200.000.000) Actions d'une quelconque classe. Le capital social non-émis (et toute autorisation y

relative donné au Conseil d'Administration) est valable à partir du 11 décembre 2006 jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 11 décembre 2006 dans Mémorial.

5.3 Le Conseil d'Administration, ou tout délégué valablement nommé par le Conseil d'Administration, pourra de temps à autre émettre des Actions de la classe qu'il déterminera dans les limites du capital social autorisé non émis contre des apports en numéraire, apports en nature ou par l'incorporation de réserves disponibles aux dates et termes et conditions, y compris au prix de souscription, que le Conseil d'Administration ou son (ses) délégué(s) décidera à leur discrétion, sans réserver de droits de souscription préférentielle aux actionnaires actuels. Afin d'éviter tout doute, il est spécifié que le Conseil peut émettre des Actions de n'importe quelle Classe sans devoir respecter de ratio spécifique entre les différentes classes d'actions. L'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à renoncer, supprimer ou limiter tous droits préférentiels de souscription prévus par la loi aux Actionnaires dans la mesure où il estime que cette renonciation, suppression ou limitation est opportune pour toute(s) émission(s) d'Actions dans le cadre du capital social autorisé non émis.

5.4 La Société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

5.5 La Société ne pourra pas émettre de fractions d'actions. Le Conseil d'Administration est autorisé, à sa discrétion, à procéder à des paiements en espèces ou à émettre des certificats en remplacement des fractions d'actions.

5.6 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit sur décision des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Conseil d'Administration.

6.1. La Société est gérée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») nommé comme un organe collégial par l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux dispositions reprises ci-après. Les membres du Conseil d'Administration (chacun un «Administrateur») ou un «Membre du Conseil») n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Le Conseil d'Administration sera composé du nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux dispositions des articles 6.3, 6.4 et 6.5 (sauf la période entre une ou plusieurs démissions suivis d'une nouvelle nomination) et dûment actées dans le procès-verbal de cette Assemblée, nommés conformément aux dispositions de l'article 6.

6.2. Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués par une décision à la majorité simple de l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément à l'article 15, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de six ans au maximum. Les Administrateurs pourront être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) et remplacés à tout moment sur décision à la majorité simple de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les Administrateurs sont rééligibles. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur suite à un décès, une retraite ou autrement, les Administrateurs restants pourront élire (conformément aux dispositions des articles 6.3, 6.4 et 6.5) un nouvel Administrateur pour combler une telle vacance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

6.3 Conformément aux articles 6.4 et 6.5, le Conseil d'Administration sera toujours composé de sorte que:

6.3.1 jusqu'à trois (3) Membres du Conseil soient nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires à partir d'une liste de candidats proposés par les Actionnaires de Classe DH représentant une majorité simple des Actions de Classe DH détenues par les Actionnaires de Classe DH (ces Membres du Conseil étant désignés comme les «Administrateurs DH» ou les «Membres DH du Conseil»), et

6.3.2 si et aussi longtemps que les Actionnaires de la Classe Z détiennent au total plus de 10% du capital social émis de la Société, un (1) Membre du Conseil sera nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires à partir d'une liste de candidats, proposé par les Actionnaires de la Classe Z détenant la majorité simple des Actions détenues par les Actionnaires de la Classe Z à condition que ces candidats puissent être choisis que parmi les Candidats de la Classe Z (ces Membres du Conseil étant désignés comme les «Administrateurs Z» ou les «Membres Z du Conseil»), et

6.3.3 un (1) Membre du Conseil sera nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires à partir d'une liste de candidates, proposé par les Actionnaires Gérants détenant la majorité simple des Actions détenues par les Actionnaires Gérants à condition que le candidat ne puisse être choisi que parmi les Candidats Gérants (ces Membres du Conseil étant désignés comme les «Administrateurs Gérants» ou les «Membres Gérants du Conseil»).

6.4 Les Actionnaires DH détenant une majorité simple des Actions détenues par les Actionnaires DH, les Actionnaires Z détenant une majorité simple des Actions détenues par les Actionnaires Z et les Actionnaires Gérants détenant une majorité simple des Actions détenues par les Actionnaires Gérants peuvent renoncer (en ce qui concerne les Actionnaires DH, en totalité ou en partie), pour une durée que les Actionnaires concernés détermineront, au droit des Actionnaires concernés de proposer des candidats aux élections du Conseil tel que prévu dans les présents statuts. Au cas où les Actionnaires DH, les Actionnaires Z ou les Actionnaires Gérants, respectivement, représentant à chaque fois la majorité simple des Actions détenues par les Actionnaires DH (dans le cas des Actionnaires DH), par les Actionnaires Z (dans le cas des Actionnaires Z) ou par les Actionnaires Gérants (dans le cas des Actionnaires Gérants) décider de mettre fin à cette renonciation et en notifiant la Société par écrit, la Société devra dans un délai de un (1) mois après la réception de cette notification convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires pour l'élection des Membres du Conseil, tel qu'approprié.

Dans le cas où les Actionnaires Z ou les Actionnaires Gérants ne fournissent pas de liste de candidats tel que prévu à l'article 6.3 dans les 10 jours après que la Société leur en ait fait la demande, ils seront censés avoir renoncé à leur droit de nommer des candidats. Dans le cas d'une telle renonciation (aussi bien expresse que censée), l'Assemblée Générale des Actionnaires pourra déterminer le nombre de Membres du Conseil en conséquence ou choisir ces Membres du Conseil librement.

6.5 Au cas où un ou plusieurs Actionnaires DH sont des Actionnaires ERISA, chacun de ces Actionnaires ERISA aura le droit (mais pas l'obligation) de proposer pour l'élection par cette Assemblée Générale des Actionnaires au Conseil d'Administration des candidats pour l'élection d'un Membre du Conseil (à inclure dans les Membres du Conseil DH) et le Conseil devra toujours être composé de façon à inclure ces Membres du Conseil. Ces Actionnaires auront en outre le droit de demander la démission, sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, du Membre du Conseil élu à partir de cette liste de candidats.

Art. 7. Procédures au sein du Conseil de Gérance.

7.1. Le Conseil d'Administration nommera un président parmi les Administrateurs DH.

7.2. Le Conseil d'Administration peut uniquement délibérer ou agir valablement si au moins la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion sous réserve de ce qui suit. Cette majorité devra inclure au moins deux (2) Administrateurs DH et un (1) Administrateur Z. Dans le cas où ce quorum n'est pas atteint dans l'heure fixée pour une telle Assemblée, la réunion du Conseil devra être reconvoquée et une seconde réunion se tiendra pour laquelle le Conseil d'Administration pourra valablement délibérer, agir et prendre des décisions si au moins une majorité d'Administrateurs sont présents ou représentés, une telle majorité devant inclure deux (2) Administrateurs DH ou plus.

7.3. Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président du Conseil d'Administration ou deux Membres du Conseil moyennant avis de convocation donné au moins cinq (5) jours avant l'Assemblée à moins que les affaires de la Société ne requièrent un préavis plus court ou en cas d'urgence (diminué à 12 heures). Il pourra être renoncé à la nécessité de convoquer une réunion par un accord unanime de tous les Administrateurs donné par écrit ou par fax, ou e-mail. Des avis de convocation séparés ne seront pas nécessaires pour des réunions du Conseil d'Administration tenues aux lieux et horaires déterminés selon un programme adopté antérieurement par résolution du Conseil d'Administration.

7.4. Les réunions du Conseil d'Administration pourront être tenues physiquement ou, dans toutes circonstances, par le biais de conférences téléphoniques (ou de moyens de communication similaires permettant à tous les participants de communiquer entre eux). Le Conseil d'Administration pourra, en plus, dans toutes circonstances, prendre des décisions par voie de résolution écrite adoptée à l'unanimité. Les résolutions approuvées par écrit et signées par tous les Administrateurs auront le même effet que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration. Dans ces cas, les résolutions ou décisions seront prises expressément, formulées par écrit par voie de résolution circulaire transmise par courrier, courrier exprès, courrier électronique ou télécopie.

7.5. Tout Membre du Conseil pourra participer à toute réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par moyens de communication similaires permettant à tous les Membres du Conseil prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à la participation en personne. Tout Administrateur pourra agir à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit, par télécopie, ou e-mail un autre Membre du Conseil comme son mandataire. Un Membre du Conseil pourra représenter plus d'un de ses collègues.

7.6. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises moyennant vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée.

7.7. Le procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration est signé par le président du Conseil ou le président de la réunion ou par deux Administrateurs dont au moins un doit toujours être un Administrateur DH ou tel que décidé à la réunion concernée. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui devront être produits dans des procédures judiciaires ou à toute autre fin sont signés par le président du Conseil ou deux Administrateurs dont au moins un doit toujours être un Administrateur DH ou tel que décidé à la réunion concernée.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil, Gestion journalière, Signatures engageant la Société.

8.1. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil d'Administration. Vis-à-vis des tiers le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus d'agir pour le compte de la Société dans toutes les circonstances et de faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou tel que cela pourra être prévu autrement par les présents Statuts.

8.2 Le Conseil pourra déléguer la gestion journalière de la Société et également le pouvoir de représentation de la Société dans la gestion journalière à des Administrateurs individuels ou autre agents ou mandataires de la Société qui n'ont pas besoin d'être des Actionnaires. Le Conseil fixera les conditions de nomination et de démission et également la rémunération et les pouvoirs de toute(s) personne(s) ainsi nommée(s). Toute délégation de la gestion journalière en faveur d'un Administrateur requière l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Membres du Conseil dont un au moins devra toujours être un Administrateur DH de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) auxquelles ce pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil d'Administration (y inclus sans limitation dans le cas d'une délégation de la gestion journalière) ou par deux Membres du Conseil (y inclus par voie de représentation) dont au moins un Administrateur doit toujours être un Membre DH du Conseil.

Art. 9. Indemnités du Conseil.

9.1. Les Administrateurs ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

9.2. Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 9.3., toute personne qui est, ou a été, un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou ait été Administrateur ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

9.3. Aucune indemnisation ne sera due à un Administrateur ou à un fondé de pouvoir:

9.3.1. En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

9.3.2. Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

9.3.3. En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.

9.4. Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque Administrateur et n'affectera pas tout autre droit dont un Administrateur ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Administrateurs et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

9.5. Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou l'Administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Conflits.

10.1 Aucun contrat ou transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou vicié par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans ou en est Administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société agissant en qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entité avec laquelle la Société a conclu un contrat ou est autrement en relation d'affaires ne sera, pour la seule raison de cette affiliation avec cette société ou entité, empêchée de prendre part et de voter ou agir de toute manière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

10.2 Dans le cas d'un conflit d'intérêt personnel d'un des Administrateurs, cet Administrateur devra informer le Conseil de ce conflit d'intérêt et ne pourra pas délibérer ni voter sur le sujet concerné. Il devra être fait part de tout conflit d'intérêt au niveau du Conseil à l'Assemblée Générale des Actionnaires suivante avant de prendre toute décision.

Art. 11. Actions nominatives.

11.1 Toutes les Actions de la Société seront émises sous forme nominative uniquement.

11.2 Un registre des Actionnaires sera tenu au siège social de la Société.

11.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires fera foi de sa propriété de ces Actions nominatives.

11.4 Sous réserve des dispositions des présents Statuts (en particulier de l'Article 12), le Conseil d'Administration peut accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires une cession sur la base de tout document approprié prenant acte de la cession entre le cédant et le cessionnaire, sous réserve des dispositions d'un pacte d'actionnaires ou autre document similaire entre les actionnaires et la Société ou valablement notifié à la Société (le cas échéant).

11.5 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle peuvent être envoyées toutes les notifications et annonces. Cette adresse devra également être inscrite dans le registre des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, changer leur adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actionnaire au moyen d'une notification écrite à la Société de temps à autre.

11.6 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette(ces) Action(s) est litigieuse, toutes les personnes réclamant un droit sur cette(ces) Action(s) doivent nommer une seule personne pour représenter cette(ces) Action(s) envers la Société. Si personne n'a été nommé pour représenter cette(ces) Actions, tous les droits sur cette(ces) Action(s) seront suspendus.

11.7 Sur demande écrite d'un Actionnaire, un certificat d'Action nominative prenant acte de l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des Actionnaire peut être émis dans les dénominations prévues par le Conseil d'Administration. Les certificats ainsi émis auront la forme et contiendront les légendes et numéro d'identification que le Conseil d'Administration déterminera. Ces certificats pourront comporter la signature manuelle ou électronique de deux Membres du Conseil (dont au moins un devra être un Administrateur DH) ou par le délégué du Conseil d'Administration. Les certificats perdus, volés ou détruits seront remplacés par la Société sur présentation d'une preuve.

Art. 12. Cession de Titres de la Société.

12.1 Les Actions et les Titres de la Société sont librement transférables, sous réserve des dispositions prévues dans les présents Statuts, en particulier l'Article 13, l'Article 14, l'Article 15 et l'Article 16 ainsi que les dispositions d'un pacte d'actionnaires ou un contrat similaire entre les actionnaires et la Société ou valablement notifié à la Société (le cas échéant).

Art. 13. Cessions Autorisées.

13.1 Aucune cession de Titres de la Société ne pourra être effectuée par un Détenteur de Titres avant le 31 décembre 2008 (la «Période de Lock-Up»), à l'exception de:

13.1.1 toutes les ventes, cessions ou transfert par un Détenteur d'Action DH pendant la Période de Lock-Up conformément à un pacte d'actionnaires ou un contrat similaire ou valablement notifié à la Société (le cas échéant);

13.1.2 toute vente, cession ou mise à disposition requise pour faciliter l'IPO; ou

13.1.3 toute vente, cession ou mise à disposition d'Actions détenues par les Actionnaires Z qui est faite (i) selon une option de vente garantie (le cas échéant) aux Actionnaires Z telle que prévue dans un pacte d'actionnaires ou un contrat similaire entre les Actionnaires et la Société ou valablement notifié à la Société (le cas échéant); ou

13.1.4 toute cession autorisée par l'Article 14.3.

13.2 Aucun Titre de la Société ne pourra être cédé à une personne qui est un concurrent important de la Cible ou un fonds privé ou un fonds à haut risque.

13.3 Toute cession de Titres de la Société (ou droits y attachés) sera en outre, sauf disposition contraire dans les présents Statuts, soumise au fait que le cessionnaire, dans tous les cas, dans le cas d'un pacte d'actionnaires ou un contrat similaire (le cas échéant) existe à cette date entre tous les Actionnaires ou une partie d'entre eux et la Société, devienne partie à ce contrat tel que déterminé par la Société. Tout contrat d'adhésion peut être accepté et signé par la Société pour elle-même ou pour le compte de tous les Détenteurs de Titres. La Société devra notifier les Détenteurs de Titres lorsqu'un contrat d'adhésion a été signé.

13.4 A moins que la société ne le permette expressément (la simple reconnaissance ou acceptation par la Société d'un Intérêt de Titre ne constituant pas une telle permission), les Titres de Société ne sont pas soumis à, et aucun Détenteur de Titres ne crée, s'accorde à créer, permet d'exister de subsister, tout Intérêt de Titre au-dessus de tous Titres de Société de la Société.

Art. 14. Droits de préemption sur les Cessions.

14.1. A l'exception du cas prévu aux Articles 14.3., 15.3 et 15.6 et/ou sauf dispositions contraires dans les présents Statuts, aucun Titre de Société ne pourra être Transféré (et pour éviter tout doute, aucun droit ou intérêt dans un Titre de Société ne pourra être Transféré ou (à moins que ce ne soit par la Société) créé) à moins que, et jusqu'à ce que les droits de préemption prévus par cet Article aient été épuisés.

14.2. (laissé en blanc intentionnellement)

14.2.1. Un Détenteur de titre qui désire Transférer un Titre de Société (le «Cédant») devra le notifier par écrit à la Société (la «Notice de Transfert») en offrant de Transférer par voie de vente le nombre de Titres (ou, pour éviter tout doute, d'intérêts ou de droits dans ces Titres) (les «Titres de Société à Vendre»). La Notice de Transfert devra mentionner le prix (le «Prix de Vente») auquel il est prêt à transférer ces Titres de Société à Vendre.

14.2.2. La réception de la Notice de Transfert par la Société fera de la Société le mandataire du Cédant pour la vente conformément aux dispositions du présent article.

14.2.3. Dans un délai de sept (7) jours à partir de l'envoi de la Notice de Transfert (la «Date Applicable»), la Société invitera les Détenteurs d'Actions de la même Classe à la Date Applicable (autres que le Cédant) à demander le Transfert par voie d'achat d'un Droit Proportionnel (tel que défini ci-dessous) des Titres de Société à Vendre au Prix de Vente. Chaque invitation devra être faite par écrit et devra spécifier la proportion des Titres de Société à Vendre que chaque Actionnaire peut proposer d'acheter. Chaque Actionnaire peut proposer d'acheter une proportion des Titres de Société à Vendre qui sera autant que possible égale à la proportion des Titres de Société existants émis qu'il détient à la date de

l'offre (le «Droit Proportionnel»). Chaque offre, conformément à cet article 14.2.3 devra être accompagnée d'un formulaire devant être rempli par l'Actionnaire en indiquant s'il veut acheter son Droit Proportionnel en entier et également d'autres proportions des Titres de Société à Vendre en plus de son Droit Proportionnel (le «Droit à un Excédant») qu'il offre d'acheter. Les Actionnaires auront le droit de répondre à cette offre dans un délai de 21 jours à partir de la date de son envoi.

14.2.4. A l'expiration du délai de 21 jours, si des offres ont été reçues des Actionnaires Existants pour 100% (ou plus) des Titres de Société à Vendre les Titres de Société à Vendre seront alloués de la façon suivante (et soumis à l'Article 14.2.8)

14.2.4.1 chaque Actionnaire qui aura accepté d'acheter son Droit Proportionnel se verra alloué celui-ci;

14.2.4.2 si une partie des Titres de Société à Vendre reste ensuite non allouée, elle sera allouée afin de satisfaire les Droits à un Excédant; et

s'il n'y a pas assez de Titres de Société à Vendre pour satisfaire complètement les Droits à un Excédant, elles seront allouées (de manière aussi proche que possible) en se basant sur la proportion des Titres de Société des Actionnaires ayant demandé à acquérir un Droit à un Excédant comparée les unes par rapport aux autres.

14.2.5. Dans un délai de sept (7) jours après l'expiration de la période de vingt et un (21) jours durant laquelle les demandes des Actionnaires voulant acquérir des Titres de Société) devront être faites conformément au présent Article 14, la Société devra notifier au Cédant et à tous les Actionnaires par écrit si des offres d'acquisition ont été reçues pour l'entièreté des Titres de Société à Vendre conformément au présent Article 14 et réparties en conséquence. Si l'ensemble des Titres de Société à Vendre a été alloué, la notification devra contenir les détails des offres qui ont été faites et la répartition faite entre les Actionnaires Cessionnaires conformément au présent Article 14.2. Chaque Actionnaire Cessionnaire sera lié pour autant que des offres aient été reçues pour 100% ou plus des Titres de Société à Vendre par les termes de sa demande d'acquisition de Titres de la Société par application du présent Article 14 quant à la proportion des Titres de Société à Vendre au Prix de Vente. Si un Actionnaire Cessionnaire est en défaut de payer le prix pour les Titres de Société à Vendre qu'il a convenu d'acheter, ces Titres de Société à Vendre seront réparties afin de satisfaire à un Droit à un Excédant n'ayant pas été satisfait ou, s'il n'y en a pas, le Cédant aura le droit de Transférer l'entièreté des Titres de Société à Vendre tel que prévu à l'article 14.2.7.

14.2.6. Si des offres ont été reçues pour l'entièreté des Titres de Société à Vendre et si elles ont été réparties conformément à l'Article 14, le Cédant sera obligé, moyennant paiement de la proportion applicable du Prix de Vente, d'accepter ces offres et de Transférer les Titres de Société à Vendre dans les proportions déterminées conformément à cet article aux Actionnaires Cessionnaires concernés. Si et après être devenu ainsi lié par ces offres, le Cédant ne Transfère pas les Titres de Société à Vendre, la Société pourra recevoir le Prix de Vente et le Cédant sera censé avoir nommé la Société comme son mandataire pour exécuter le Transfert des Titres de Société à Vendre aux Actionnaires Cessionnaires et moyennant l'exécution de ce Transfert, la Société détiendra le Prix de Vente pour le compte du Cédant et la réception par la Société du Prix de Vente déchargera valablement chacun des Actionnaires Cessionnaires. La validité de cette procédure ne pourra être mise en cause par personne. La Société peut (mais ne sera pas obligé) détenir l'argent sur un compte bancaire (qui pourra être séparé de ses comptes bancaires) ou envoyer, sous la responsabilité de Cédant, un chèque au Cédant à son dernier adresse inscrite dans le registre des actionnaires (ou registre des Titres) pour le Cédant.

14.2.7. Si des offres d'acquisition pour l'entièreté des Titres de Société à Vendre n'ont pas été reçues des Actionnaires existants de la Classe concernée dans le délai de 21 jours spécifié à l'Article 14.2.3. les Titres à Vendre pour lesquels aucune offre n'a été reçue devront être offerts conformément à la procédure suivante aux Actionnaires des autres classes au prorata de la proportion de Titres que chacun détient dans ces autres Classe à la date de l'offre. Si des offres de Transfert par voie d'acquisition de tous les Titres de Sociétés à Vendre n'ont pas été reçues des Actionnaires existants dans un délai de vingt-et-un (21) jours, alors:

14.2.7.1 si le Cédant est un Gérant Détenteur de Titres après qu' un Gérant Détenteur ait quitté en tant que Bon Sortant (chacun tel que défini à l'Article 15) la Société ou le Trust (en conformité avec l'Article 15) doit, si autorisé et conformément avec les lois applicables et à condition d'avoir les fonds suffisants (et dans le cas de la Société les réserves disponibles, primes ou profits), être Transféré par voie de rachat de la totalité des Titres de la Sociétés en Vente à la Juste Valeur.

14.2.7.2 dans tous les autres cas ou si la Société ou le Trust est incapable en vertu de la loi ou en raison d'une pénurie de fonds disponibles pouvant être Transférés par le biais d'un rachat de la totalité des Titres de la Société en Vente d'un Bon Sortant, le Cédant peut dans les quatre-vingt dix jours (90) à partir de la date à laquelle il reçoit la notification de ce fait conformément au présent Article, transférer la totalité de ses des Titres de Société à Vendre à toute Personne ou Personnes moyennant approbation par les les Actionnaires DH représentant 50% des Actions détenues par les Actionnaires DH, de bonne foi à un prix de vente qui ne pourra pas être inférieur à celui déterminé au présent Article 14 et à des conditions qui ne pourront pas être plus favorables pour l'acheteur (après déduction, si approprié, des dividendes ou autre distribution devant être retenue par le Cédant).

14.2.8 pour éviter toute doute, aucun Titre ne peut être acquis jusqu'à ce que toutes les offres pour lesdits Titres aient été acceptées.

14. 3. Les exceptions aux droits de préemption prévus à l'Article 14.2. sont les suivantes:

14.3.1. Tout Transfert de Titres de la Société (ou droits ou intérêts y afférant) par un Détenteur de Titre à une Personne se faisant avec le consentement préalable par écrit des Actionnaires DH représentant 50% des Actions détenues par les Actionnaires DH;

14.3.2. Tout Transfert de Titres à un des Affiliés par la partie Cédante concernée, à condition que si cette entité cesse d'être un Affilié, les Titres seront re-transférés à la partie Cédante.

14.3.3. Afin d'éviter tout doute, tout Transfert de Titres de la Société par un Actionnaire DH à un autre Actionnaires DH (ou dans le cas où un Actionnaires DH détient expressément ces Titres de la Société en tant que nominée pour le compte et au nom d'une Personne, à tout Affilié de cette Personne);

14.3.4 Tout Transfert de Titres de la Société d'un Actionnaire Z de Titres à un autre Actionnaire Z; et

14.3.5. Un Transfert de Parts Sociales auquel il est fait référence à l'Articles 13.1.3;

Pour autant que, et au moment où, une Personne détenant des Titres de la Société cesse d'être un Affilié, cette Personne sera liée par et devra directement donner une Notice de Transfert conformément à l'article 14.2. en relation avec les Titres de la Société (ou droits) en question. Toute Personne à qui un Transfert sera effectué conformément à l'Articles 14.3 ci-dessus sera désignée comme un «Cessionnaire Agréé».

14.4 Tout Titre transféré suite à une offre ouvrant droit à préemption doit être évaluée au montant principal (ou nominal) avec les intérêts accrus (et impayés) afférant.

Art. 15. Transfert par les Gérants Détenteurs de Titres.

15.1. Tout Gérant Détenteur qui cesse pour n'importe quelle raison d'être employé par un Membre du Groupe en ne restant pas ou en ne devenant pas un employé d'un autre Membre du Groupe, sera à moins qu'il n'en soit convenu autrement par la les Actionnaires DH représentant au moins 50% des Actions détenues par les Actionnaires DH censé avoir donné un Avis de Transfert d'un montant déterminé à l'Article 15.5 ci-dessous en relation avec la proportion des Titres détenus par le Gérant Détenteur de Titres qui aussi précisément que possible devra être égal à la proportion d'actions que le Gérant Détenteur sortant détient dans le Gérant Détenteur de Titres comparé au nombre existant d'actions émises du Gérant Détenteur de Titres (sans tenir compte de ceux directement ou indirectement détenus par DH ou son Affilié).

15.2. Si à un moment donné, une Personne (qu'elle soit ou non Détenteur de Titres, mais n'étant pas un Détenteur de Titres Z ou de droits ou d'intérêts y rattachés) cesse pour n'importe quelle raison d'être un Administrateur (ou administrateur dans le cas d'un autre Membre du Groupe autre que la Société) ou un employé d'un Membre du Groupe, et qu'elle devienne par la suite un Détenteur de Titres (ou de droits ou d'intérêts dans celles-ci) de la Société en vertu de droits à des intérêts acquis par lui au moment où il était administrateur ou employé, il sera engagé et censé avoir donné un Avis de Transfert en relation avec ses Titres de la Société (le cas échéant) (ou droits ou intérêts dans ces Titres) pour un montant déterminé conformément à l'Article 15.5. ci-après.

15.3 Conformément aux articles 12, 13.3 et 15.5., la Société, à la réception (ou la réception présumée) d'un Avis de Transfert conformément à l'Article 15.1 ci-dessus, aura le droit d'allouer les Titres de la Société à Vendre (ou le cas échéant les droits ou intérêts afférant) au prix mentionné à l'Article 15.5:

15.3.1 à une entité qui détiendra ces Titres de Société ou droits y afférant, le cas échéant, en trust pour le gérant remplaçant ou pour les employés (le «Trust») qui peut être financé par un Affilié des Actionnaires DH (et les Titres peuvent être retenus pas cet Affilié si un nouvel employé ne les acquiert pas); ou

15.3.2 sauf décision contraire du Conseil ou, si le Cédant est un Affilié des Actionnaires DH autrement qu'en tant que nommée ou trustee de cette personne qui n'est pas un Affilié des Actionnaires DH, par les Actionnaires autres que les Actionnaires DH représentant une majorité d'Actions détenues par ces Actionnaires, si l'un peut être trouvé.

15.4 si aucun acheteur tel que mentionné à l'Article 15.3 ne peut être trouvé, les Titres de la Société doivent être offerts conformément à l'Article 14.

15.5 le montant auquel tous Titres de Société (ou droits ou intérêts y afférant) sous cet Article 15 doit être:

15.5.1. dans le cas où un Gérant Détenteur décède ou part à la retraite en raison d'une incapacité ou à l'âge normal de la retraite, ou dans le cas où le Conseil a convenu qu'un tel Gérant Détenteur a fourni de bons et loyaux services à un Membre du Groupe et quitte ce Membre du Groupe sans qu'aucune faute ne puisse lui être imputée à l'expiration de la période prévue par la notification donnée à ce Gérant Détenteur, ou si ce Gérant Détenteur a été licencié par un Membre du Groupe en raison d'une restructuration importante d'une part significative des affaires du Membre du Groupe ou est une personne à qui le Conseil, avec accord écrit préalable de Actionnaires DH représentant 50% des Actions détenues par les Actionnaires DH, a convenu de traiter comme une personne quittant le Groupe dans de bonnes conditions (un «Bon Sortant»), à la Juste Valeur afférente ou au Prix d'Emission (tel que défini ci-dessous) si celui-ci est supérieur;

15.5.2. dans tout autre cas d'un Gérant Détenteur (un «Mauvais Quittant»), aux montants suivants ou un montant plus élevé (n'étant pas supérieur à la Juste Valeur desdits Titres) tel que le Conseil d'Administration, avec l'accord écrit préalable des Actionnaires DH représentant 50% des Actions détenues par les Actionnaires DH, aura approuvé:

15.5.3 si l'Avis de Transfert est donné (ou considéré comme donné) le jour du premier anniversaire de la Date d'Achèvement ou avant cette date le montant payé pour chacun des Titre de Société (incluant toute prime d'émission payée à la date de l'émission que ces sommes aient été payées ou non par le détenteur des Actions) (le «Prix d'Emission»);

15.5.4 si l'Avis de Transfert est donné (ou considéré comme donné) entre le premier et le second anniversaire de la Date d'Achèvement, à 25% de la Juste Valeur desdits Titres, à la date à laquelle l'Avis de Transfert est donné ou considéré comme donné, ou au Prix d'Emission (si celui-ci est plus élevé);

15.5.5 si l'Avis de Transfert est donné entre le second et le troisième anniversaire de la Date d'Achèvement, à 50% de la Juste Valeur des Actions, à la date à laquelle l'Avis de Transfert est donné ou considéré comme donné, ou au Prix d'Emission (si celui-ci est plus élevé);

15.5.6 si l'Avis de Transfert est donné entre le troisième et le quatrième anniversaire de la Date d'Achèvement, à 75% de la Juste Valeur desdits Titres, à la date à laquelle l'Avis de Transfert est donné ou considéré comme donné, ou au Prix d'Emission (si celui-ci est plus élevé);

15.5.7 si l'Avis de Transfert est donné le jour du quatrième anniversaire de la Date d'Achèvement ou après cette date, à la Juste Valeur ou au Prix d'Emission (si celui-ci est plus élevé).

15.6 Sous réserve des Articles 12 et 13.3 le Trust est autorisé à transférer tout ou partie des Titres de la Société qu'il a acquis des employés de tout Membre du Groupe de la Société (autres que ceux qui sont Actionnaires Gérants à la Date d'Achèvement) sous réserve que l'identité des employés ait été approuvée par le Représentant Gérant et le président du Conseil et que le transfert ait été approuvé par les détenteurs d'au moins 2/3 des Actions.

Art. 16. Droit de Première Offre, Drag Along et Changement de Contrôle.

16.1 Droit de Première Offre

Si, après l'expiration de la Période de «Lock-up», le Détenteur de Titres DH souhaite vendre (tout ou un partie) de leurs Titres de Société dans la Société, hors du contexte d'une IPO et sauf accord contraire des Détenteurs de Titres Z, les Détenteurs de Titres Z ont le droit de faire une première offre pour ces Titres de Sociétés. Les Détenteurs de Titres DH doivent notifier aux Détenteurs de Titres Z (en copiant la Société) qu'ils souhaitent vendre leurs Titres de Société dans la Société. Les Détenteur de Titres Z ont ensuite cent vingt (120) jours pour donner aux Détenteur de Titres DH une offre complètement financée déterminant les termes et conditions matériels d'achat qui ne doit pas inclure de garanties ou d'indemnités à donner par les Détenteur de Titres DH (sauf ceux qui pourraient être fixés dans un pacte d'Actionnaire ou contrat similaire entre les Actionnaires de la Société ou étant dûment notifié à la Société) et ne pourront avoir d'autres conditions que des conditions normales obligatoires. Si les Détenteurs de Titres DH acceptent l'offre des Détenteurs de Titres Z, les Détenteurs de Titres DH et les Détenteurs de Titres Z devront coopérer et travailler ensemble en bonne foi en vue de négocier les termes et conditions finales de la vente. Si les Détenteurs de Titres DH rejettent une offre d'un Détenteur de Titres Z ou sont incapables de trouver un consentement sur les termes de vente finaux, les Détenteurs de Titres DH (soumis à l'Article 16.2 ci-dessous) peuvent compléter dans les 12 mois la vente de leurs Titres de la Société à un tiers à condition que le prix de vente de chaque Titre de Société soit supérieur au prix offert par Titre de Société par les Détenteur de Titres Z (et pour un tel but, si les Détenteur de Titres Z ont offert une rémunération autre qu'en espèce, une telle rémunération sera évalué à zéro) ou bien que la vente n'inclue pas les termes pour lesquels aucun accord n'a été trouvé.

16.2 Drag Along

Sous réserve de l'Article 16.1 ci-dessus, si les Détenteurs de Titres DH désirent vendre la totalité de leurs Titres de Société et ont trouvé conjointement un acquéreur de bonne foi qui n'est pas un Affilié d'un de ces Détenteur de Titres et qu'ils conviennent des conditions de vente avec cet acquéreur pour tous les Titres de tous les Détenteurs de Titres de la Société, tous les autres Détenteurs de Titres, à la réception de la notification de ce fait, seront obligés d'accepter l'offre de cet acquéreur aux mêmes conditions que celles convenues avec les Détenteurs de Titres DH et les parties conviennent à renoncer à tout droit de préemption ou véto en relation avec une telle Vente ou à tout droit analogue tel que prévu par les Statuts ou tous pactes d'Actionnaires ou contrat similaire entre les Actionnaires et la Société ou autrement afin d'accepter une telle vente des Titres de Société et de nommer DH comme leur mandataire pour effectuer une telle vente.

16.3 Tag Along

Sous réserve de l'Article 14 et l'Article 16.2, aucun transfert d'Action de Société ne peut être effectué par un Détenteur de Titre DH ni un Détenteur de Titre Z à un Tiers a moins que la personne les achetant (l'«Acquéreur») a fait une offre à tous les Détenteurs de Titre d'acquérir le même pourcentage de leurs Titres tel que transféré par le Détenteur de Titre DH ou le Détenteur de Titre Z à un prix égal et aux termes et conditions offertes à un Détenteur de Titre DH ou Détenteur de Titre Z, à condition que cet Article ne s'applique pas aux transferts permis par les Articles 14.3.1 à 14.3.5.

16.4 Changement de Contrôle

Aucun transfert d'Actions ne pourra se faire par les Actionnaires DH si un tel transfert donne lieu à un Changement de Contrôle a moins que la personne à laquelle ces Actions seront transférées offre d'acquérir tous les Titres de Société

détenues par les Détenteurs de Titre et les Détenteurs de Titre de Gérance sous les mêmes conditions que s'il s'agissait d'une acquisition d'Actions des Actionnaires DH.

Art. 17. Assemblées des Actionnaires - Généralités.

17.1 Toute Assemblée des Actionnaires de la Société valablement constituée représente la totalité des Actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour autoriser, accomplir et ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. L'Assemblée des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration.

17.2 L'assemblée générale annuelle des actionnaires est tenue conformément au droit luxembourgeois au siège social de la Société, ou à tout autre lieu au Luxembourg tel que spécifié dans la convocation de l'Assemblée au premier mardi du mois de mai chaque année à 12.00 heures et pour la première fois en 2008. Si tel jour outre qu'un samedi ou dimanche, n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant.

17.3 Les autres assemblées des Actionnaires pourront être tenues aux lieux et dates tels que spécifiés dans la convocation concernant une telle assemblée.

17.4 Les convocations aux Assemblées sont faites par le Conseil d'Administration adressées par courrier recommandé ou courrier exprès à tous les Actionnaires à leur adresse inscrite dans le registre des Actionnaires tenu par la Société au moins (8) jours avant la date de l'Assemblée ou autrement prévu par la loi. Si la totalité du capital social émis de la Société est représenté à une Assemblée Générale, l'avis de convocation n'est pas requis pour la tenue de l'Assemblée et les procédures à une telle Assemblée seront jugées valables.

17.5 Les exigences de quorum et de majorité prévues par la loi s'appliquent à toute Assemblée Générale des Actionnaires.

17.6 Chaque Action donne droit à un vote à l'Assemblée Générale sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée des Actionnaires en nommant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par fax.

Art. 18. Informations des Actionnaires.

18.1 Les rapports financiers sont à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société. La Société fournira en plus aux Actionnaires toutes les informations telles que prévues par la loi.

18.2 Au cas où un ou plusieurs Actionnaires sont des Actionnaires ERISA, un tel Actionnaire ERISA aura le droit de recevoir sur demande écrite raisonnable à la Société des copies de toute information qu'un tel Actionnaire ERISA a le droit de demander raisonnablement de temps en temps; et chaque Actionnaire ERISA aura le droit de se réunir avec la gérance et le personnel de la Société et/ou le Groupe, qui le désignera raisonnablement, sur avis raisonnable de la Société.

Art. 19. Année sociale, Réviseurs d'entreprises.

19.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année sociale de la Société qui commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

19.2 Les opérations de la Société seront supervisés par un réviseur d'Entreprises qui ne doit pas être un Actionnaire. Le réviseur statutaire sera élu par l'assemblée générale des actionnaires pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires. Le réviseur d'Entreprises en fonction pourra être révoqué à tout moment par les actionnaires avec ou sans motif. Dans le cas où les seuils indiqués par la loi concernant la nomination d'un réviseur d'entreprises sont atteints, les comptes de la Société seront supervisés par un réviseur d'entreprises.

Art. 20. Droit Additionnel de la Classe B. Lors d'un Evénement de Sortie les Actions de Classe B donnent droit aux Détenteurs de ces Actions de Classe B, à conditions qu'un tel titulaire soit un Titulaire de Titres de Direction, à un droit additionnel (total) en relation avec la totalité des Actions de la Classe B à des distributions ou, le cas échéant, à l'excès de liquidation (le «Droit Additionnel de Classe B») déterminé comme suit au pro rata des Actions de Classe B qu'il détient. Le Droit Additionnel de Classe B sont toujours soumis au montant total disponible pour distribution (moyennant dividendes ou excès de liquidation ou autrement) dans la Société:

R = signifiant le Droit Additionnel de Classe B

QI = Valeur de Sortie des Actions de Classe A

QM = Valeur de Sortie des Actions de Classe B

K = Montant de Sortie PEC

QI+K = QIK

Z = Investissement DHZ

(i) Si le résultat de (QIK:Z) est inférieur à 2,5 (<2,5), alors R = 0

(ii) Si le résultat de (QIK:Z) est entre 2,5 et 3,5, alors R = ((QIK-R):Zx100%-250%)x(0,5xQM)

(iii) Si le résultat de (QIK-(0,5xQM):Z) est supérieure de 3,5 (>3,5), alors R=0,5xQM

Art. 21. Dividendes. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera placé sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque ce compte de réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde pourra être distribué aux Actionnaires sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration pourra décider de payer des dividendes intérimaires soumis aux termes et conditions prévus par la loi.

Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Actionnaires sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires ou comme dividende intérimaire sur décision du Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale des Actionnaires pourra décider d'attribuer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

Les dividendes déclarés pourront être payés dans toute devise choisie par le Conseil d'Administration et pourront être payés aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra faire une détermination finale du taux d'échange applicable pour convertir les fonds de dividende dans la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une Action pendant cinq ans ne pouvant pas être exigé par le détenteur de cette Action sera déclaré renoncé par le détenteur de cette Action et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payés sur des dividendes déclarés et non-réclamés qui sont détenus par la Société au nom des détenteurs d'Actions.

La distribution de dividendes ou autrement aux Actionnaires sera faite à parts égales entre toutes les Actions en émission excepté dans le cas d'un Evénement de Sortie et les conditions fixées ci-dessus dans l'Article 20, chaque Action de Classe B portera le Droit Additionnel de Classe B par Action de Classe B en supplément et les montants distribués quant aux Actions de Classe A seront réduits en conséquence.

Art. 22. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit ou à tout moment, la liquidation sera réalisée par des liquidateurs ou par le Conseil d'Administration en fonction qui posséderont les pouvoirs prévus par l'Article 144 et suivant la Loi de 1915.

Une fois toutes les dettes, charges et frais de liquidation payés, le solde sera payé aux titulaires des Actions de la Société. Distribution de l'excès de la liquidation est faite en parts égales parmi toutes les Actions en émission exclu le cas d'un Evénement de Sortie, et que les conditions énoncé ci-dessus dans l'Article 20 sont faites, chaque Action de Classe B porte en plus les Droits Additionnels de Classe B par Action de Classe B et le montant distribue en vue des Actions de Classe A seront réduites en conséquence.

Art. 23. Actionnaire Unique. Si et aussi longtemps qu'un Actionnaire détiendra toutes les Actions de la Société, la Société existera comme une société unipersonnelle conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 24. Définitions.

Affilié

Signifie en relation avec une Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement à travers une ou plusieurs intermédiaires, contrôle, ou qui est contrôlé par, ou qui est sous le contrôle commun avec, une telle Personne; toute structure d'investissement collective organisée par cette Personne (ou un Affilié de celle-ci) dont les investissements sont déterminés par cette Personne, ou un associé, fondé de pouvoir, employé de cette Personne (ou d'un des Affiliés de celle-ci); et tout fonds d'investissement organisé par cette personne pour le bénéfice de ces associés, fondés de pouvoir ou employés ou de leurs personnes à charge et en relation avec un Actionnaire DH toute personne qui est un associé dans tout Actionnaire DH ou un Affilié de cette Personne ou tout successeur trustee ou nommée pour ou toute société contrôlée par un ou plusieurs Actionnaire DH ou les entités contrôlant ces Actionnaires DH et DH Z

Statuts

Signifie les présents statuts de la Société

Conseil d'Administration ou Conseil

Signifie le conseil d'administration de la Société nommé conformément aux Statuts

Changement de Contrôle

Signifie l'arrivée, en relation avec un organe sociétaire, si une Tierce Partie (autre qu'un Affilié de cet organe sociétaire) acquiert plus de 50% des actions émises par cet organe sociétaire ou plus de 50% des droits de vote dans le but d'une réunion des membres de cet organe sociétaire et arrivera dans le cas de la Société si les Actionnaires DH cessent de détenir au moins 50% des Actions

Classe

Signifie toute classe d'Actions de la Société

Actions de Classe A

Signifie les Actions de Classe A ayant les droits et obligations prévus dans les Statuts de la Société

Droit Additionnel de Classe B par Action de Classe B

Signifie le Droit Additionnel de Classe B divisé par les Actions de Classe B émises au moment de la détermination

Actions de Classe B

Signifie les Actions de Classe B ayant les droits et obligations prévus dans les Statuts de la Société

Titres de la Société

Signifie les Actions et les preferred equity certificates émis par la Société

Date d'Achèvement

Signifie le 14 décembre 2006

Actionnaire de Classe B

Signifie les détenteurs d'Actions de la Classe B de la Société

DH

Signifie DOUGHTY HANSON & CO IV LIMITED une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles avec siège social situé à 45 Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, et inscrit sous le numéro 4645557 (ou tout successeur de cette dernière)

Détenteur DH de Titres

Signifie l'un quelconque parmi DH Z, DOUGHTY HANSON & CO IV LIMITED NOMINEES ONE LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO IV LIMITED TWO LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO IV LIMITED THREE LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO IV LIMITED FOUR LIMITED, et OFFICERS NOMINEES LIMITED ou tout Affilié des derniers détenant des Titres de la Société.

Actionnaires DH

Signifie tout Détenteur de Titres DH détenant des Actions de la Société

DH Z

signifie DH Z S.à r.l (constituée par acte de Maître Henri Hellinckx le 15 novembre 2006)

Investissement DHZ

Signifie le prix total de souscription des Actions de Classe A additionné du prix de souscription des PECs (le cas échéant) émis par la Société à tout moment.

Administrateur

Signifie un membre du Conseil d'Administration de la Société

Actionnaire ERISA

Signifie un Actionnaire qui correspond au critères du United States Employee Retirement Income Security Act de 1974 et auquel DOUGHTY HANSON & CO LIMITED ou l'un quelconque de ses Affiliés est ou à été à un moment quelconque associé

Montant de Sortie des PEC

Signifie le prix total de souscription et d'émission de tout PEC émis par la Société (le cas échéant) et tout intérêt accru et/ou capitalisé

Événement de Sortie

Signifie une Vente ou une IPO

Valeur de Sortie des Actions de Classe A

Signifie la proportion du Montant Total Disponible relatif aux Actions de Classe A (avant inscription de tout Droit Additionnel de Classe B) calculé comme suit:

$$QI = TAAS \times AN$$

$$QI = \text{Valeur de Sortie des Actions de Classe A}$$

$$TAAS = \text{Montant Total Disponible Par Action}$$

$$AN = \text{le nombre d'Action de Classe A émises par la Société.}$$

Valeur de Sortie des Actions de Classe B

Signifie la proportion du Montant Total Disponible relatif aux Actions de Classe B (avant inscription de tout Droit Additionnel de Classe B) calculé comme suit:

$$QM = TAAS \times BN$$

$$QM = \text{Valeur de Sortie des Actions de Classe B}$$

$$TAAS = \text{Montant Total Disponible Par Action}$$

$$BN = \text{le plus bas parmi (i) le nombre d'Actions de Classe B émises par la Société à la Date d'Achèvement.}$$

Juste Valeur

Signifie pour toute Action devant être vendue (i) dans le cas d'actions détenues par le Gérant Actionnaire, le montant convenu entre DH et le Représentant des Gérants comme la juste valeur ou (ii) dans le cas de toute autre Action, le montant convenu entre DH et les Actionnaires Z comme la juste valeur, étant entendu toutefois que si aucun accord n'est trouvé dans les trois semaines par ces parties la juste valeur sera déterminée par une entité reconnue internationalement, sélectionnée conjointement par DH et Représentant des Gérants ou par DH et les Actionnaires Z (en fonction de la personne dont les Actions sont concernées) ou si cette nomination conjointe ne fonctionne pas, par l'appel par l'une des parties concernée faite au Président en fonction de l'Institute of Chartered Accountants d'Angleterre et du Pays de Galles et utilisant des méthodes d'évaluation internationalement reconnues sur la base d'une négociation de bonne foi entre acheteur volontaire et un vendeur volontaire et sur la base de la Société dans son entièreté sans aucune remise ou

prime pour le fait que ces actions représentent une participation majoritaire ou minoritaire dans la société. Afin d'éviter tout ambiguïté, ne doit pas être considéré comme une méthode appropriée le fait d'évaluer la Société sur la seule valeur nette de son actif.

Assemblée générale

Signifie l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

Groupe

Signifie la Société et ses filiales de temps en temps et un «Membre du Groupe» aura la signification correspondante

IPO

Signifie l'offre publique initiale d'Actions (ou d'actions résultant d'une conversion ou d'un échange ou d'une nouvelle émission de la Société ou une société holding de la Société (sous réserve que ni DH ni toute société holding de DH ne soit reconnue pour ceci)

Candidats Gérant

Signifie Andrea Caserta, Davide Gaspari, Stefano Deflorian, Joaquim Llorente, Maria Christina Pedrazza, Mauro Cogoli, Stefano Longato, Massimo Boninsegna

Gérant Détenteurs

Signifie un détenteur d'Actions, d'intérêts ou autre droit dans un ou plusieurs Gérant Détenteur de Titres de la Société (y compris toute détention bénéficiaire, propriété, ou droit) et les personnes qui sont qualifiées de «Gérants» dans tout acte d'adhésion ou autre dans le cas où un pacte ou assimilé entre les Actionnaires et la Société ou dûment notifiée à la Société et détenant ce type d'intérêt ou droits.

Gérant Détenteur de Titres

Signifie Z MEN S.à r.l. (et telle personne qui est qualifiée de «Gérant Investisseur» dans tout acte d'adhésion ou autre dans le cas où un pacte ou assimilé entre les Actionnaires et la Société ou dûment notifiée à la Société et détenant des Titres de la Société.

Représentant Gérant

Signifie un représentant nommé par les Gérants Détenteurs de Titres représentant au moins 50% des Actions détenues par les Gérants Détenteurs de Titres, le premier Représentant Gérant étant M. Andrea Caserta

PEC

Signifie preferred equity certificate

Personne

Signifie une personne physique ou une entité juridique de n'importe quelle nature

Date Pertinente

Signifie le 29 novembre 2006

Vente

Signifie (a) la vente de tout intérêt afférant aux actions de la Société à une personne ou un groupe (que ce soit dans le cadre d'une transaction ou de plusieurs transactions) n'étant pas DH ou un Affilié de DH qui a pour résultat que la personne ou le groupe seul ou avec des personnes agissant de concert avec les personnes ou le groupe qui détiennent le droit d'exercer 50% ou plus des droits de vote aux assemblées générales de la Société ou

(b) la vente, transfert ou disposition (qui ne sont pas effectués par une filiale à 100% de la Société à une autre filiale ou à la Société ou de la Société à une de ses filiales à 100%) de substantiellement l'entièreté des engagements, avoirs mobiliers et immobiliers du Groupe

Titres

Signifie les PECs émises par la Société (le cas échéant)

Détenteur de Titres

Signifie un détenteur de Titres émis par la Société

Sûreté

Signifie toute hypothèque, charge, gage, cession de créance, ou tout autre contrat ou accord conférant des sûretés

Actionnaires

Signifie détenteur d'Actions

Actions

Signifie toute action de la Société sans tenir compte des classes

Cible

Signifie ZOBELE HOLDING S.p.A.

Tierce Partie

Signifie une personne qui n'est pas l'Affilié d'un Actionnaire

Montant Total Disponible

Signifie le montant total net disponible pour la distribution aux Actionnaires par le biais de dividendes, liquidation surplus ou autre dans la Société après un Événement de Sortie (en tenant compte des provisions appropriées faites)

Montant Total Disponible Par Action

Signifie le Montant Total Disponible divisé par le nombre d'Actions émises par la Société

Transfert

Signifie tout transfert d'une ou plusieurs Actions ou Titres ou de tout droit direct, indirect ou droit légal ou bénéficiaire ou intérêt y afférant incluant par voie de vente, disposition, transfert, gage, cession de créance de toute sorte, charge cession de créance ou autre; et Transférer, en Transférant ou Transféré, Transférable doivent être construits en fonction (autre que tout Transfert par BRIDGECO au Détenteurs DH de Titres ou tout Affilié y afférant (et ces entités listées sous la définition de «Détenteur DH de Titres» même s'ils ne détiennent pas de Titres de la Société) ou toute sûreté créées ou pouvant être créées par BRIDGECO dans les six mois suivants la Date d'Achèvement (chaque transfert étant un Transfert Permis en vertu des Statuts et sans limitation et n'étant pas sujet aux dispositions relatives au droit de préemption des Statuts)

Transféré

La Personne à qui les Actions sont Transférées

Candidats Z

Signifie Enrico Zobebe, Franco Zobebe et Giovanni Zobebe

Détenteur Z de Titres

Signifie chacun de ENTHOPAR S.à r.l., MAFU S.à r.l. et TEC S.à r.l. détenant des Titres de la Société

Actionnaires Z

Tout détenteur de Titres détenant des Actions dans la Société

Art. 25. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent à la législation applicable.

Version prépondérante

Les présentes minutes sont rédigées en anglais suivies par une traduction en français. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Cinquième Résolution

L'assemblée a décidé de nommer M. Caserta comme Gérant Représentatif.

Sixième Résolution

Ensuite, il est décidé de fixer le nombre de membres du conseil d'administration de la Société à quatre (4). Les Actionnaires ont ensuite décidé de constater la démission de M. Graeme Stening et de confirmer M. Cédric Stebel et M. Gérard Becquer comme membres du conseil d'administration pour une période terminant le jour de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes pour la période terminant le 31 décembre 2011 et de qualifier M. Stebel et M. Becquer comme Administrateurs DH, et de nommer M. Pascal Keutgens comme Administrateur DH additionnel pour une période terminant le jour de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes pour la période terminant le 31 décembre 2011 et de nommer Mr Andrea Caserta comme Administrateur Gérant pour une période terminant le jour de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes pour la période terminant le 31 décembre 2011 (chaque fois soumis aux dispositions des statuts présents). Les Actionnaires ont noté qu'il n'existe actuellement aucun Actionnaire Z (tel que définit dans les présents Statuts).

Frais

La Société recevant deux cent mille six cent quatre-vingt Actions (représentant 62,58% du capital social émis) de DH SUMMER SPA qui ensemble avec les Actions déjà détenues par la Société dans DH SUMMER, représente 100% du capital social émis de DH SUMMER S.p.A., une société ayant son siège social en Italie, état membre de l'Union Européenne, les parties se réfèrent à l'article 4-2 de la loi du 29 novembre 1971 qui prévoit une exemption de l'impôt sur le capital.

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme incombant à la Société suite à son augmentation du capital social à la perception de taxe de taux de registration fixe sont estimés à sept mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, en cas de divergence entre la version française et la version anglaise, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, C. Larmet, M. Schinner, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2006, vol. 440, fol. 32, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007049548/242/1728.

(070048440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

D&K Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 62.615.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STIMO CONSULTANCY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007049119/2193/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01006. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Aldoxlux Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 51.154.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STIMO CONSULTANCY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007049120/2193/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01001. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Saint Eugène SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007048838/242/12.

(070047484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Foruminvest Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.529.

Par résolution signée en date du 23 mars 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Monsieur Peter Berend Jansema, avec adresse professionnelle au 11, Gooimeer, NL-1411 DE Naarden, Pays-Bas, en tant que gérant de type B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Nomination de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que commissaire avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2006 et qui aura lieu en 2007.
- Non renouvellement du mandat de ERNST & YOUNG, avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de son poste de commissaire avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048935/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00626. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Mark IV Holdings Finance S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.400.

Le bilan et l'affectation des résultats au 28 février 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

MARK IV HOLDINGS FINANCE S.C.S

F. W. J. J. Welman

Gérant

Référence de publication: 2007048995/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00305. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Scarlet S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.306.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 1^{er} mars 2007, les associés ont décidé de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que commissaire avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 29 mars 2006 et qui aura lieu en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048936/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Klöckner Pentaplast Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 144.625,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 92.751.

L'adresse du gérant suivant a changé et se trouve à présent au:

Peter Gangsted, Warwick Court Paternoster Square, EC4M 7AG Londres, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048945/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00861. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.
